

Edité par le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS-CGT)
7, rue Guy Môquet Bt i BP8 94801 VILLEJUIF - Téléphone 01 49 58 35 85 – Fax : 01 49 58 35 33

Mél : sntrs-cgt-bn@vjf.cnrs.fr – Web : <http://www.sntrs.net>

ISSN 0180-5398-CP 0904S05392-Directeur de la publication : Annick KIEFFER

– Imprimé par AJCommunication BP4 91750 CHAMPCUEIL – Périodicité : mensuelle

Recherche publique, recherche privée

Loi d'Orientation et de Programmation de la recherche, pôles de compétitivité, pilotage par les entreprises...

Lançons le débat

pour préparer la mobilisation en janvier 2005

La Loi d'Orientation et de Programmation de la recherche (LOP) est en cours d'élaboration, mais dans un cadre très libéral, sans concertation, imposé par le gouvernement. Cet encadrement, par la création d'une Agence nationale de la Recherche et de fondations, de pôles de compétitivité et un budget pour 2005 sans augmentation décisive, sans création d'emplois de titulaires mais avec de nouveaux CDD... constitue un choix qui ne peut que nous inquiéter fortement.

De son côté le MEDEF ne reste pas inactif.

Il suffit de reprendre les propositions officielles du Medef dans le cadre des discussions des Etats Généraux de Grenoble.

Extrait du document adopté à l'Assemblée générale du 18 mars 2004 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et le MEDEF :

"Les investissements des entreprises en R&D, pour autant, ne se décrètent pas. Et faire peser sur les entreprises une quelconque obligation quantitative serait se tromper de débat ; ce sont bien les impératifs de compétitivité et d'acquisition de parts de marché, relayés par les actionnaires, qui déterminent les décisions des entreprises et rien ne saurait les contraindre à poursuivre un objectif politique européen, fut-il avalisé par les chefs d'Etat"....

... "Ce déséquilibre entre le volume du financement public et sa répartition est la conséquence de règles de fonctionnement de la recherche publique française qui

privilégient le monopole et sont globalement incompatibles avec les exigences d'une recherche moderne et efficace (structures fermées, absence de choix stratégiques, rigidité des statuts, évaluation corporatiste)"...

... "L'implication des entreprises dans la définition des priorités et la conduite des programmes est indispensable"...

... "Il nous paraît essentiel que le pilotage de ce rapprochement soit effectué par les entreprises, notamment à travers des structures privées de médiation et de coopération avec la recherche publique".

Sans commentaires !

Sur les pôles de compétitivité

Après avoir écouté le Medef, voici les décisions de Raffarin et de Sarkozy. :

"Les pôles de compétitivité doivent essentiellement conforter la compétitivité des entreprises ...dans une économie ouverte et de plus en plus globalisée ...dans l'échange international".

Les projets scientifiques, technologiques des pôles de compétitivité seront décidés par un comité interministériel et exécutés sous la responsabilité du préfet de région. Pour développer une attractivité des entreprises et des capitaux dans les pôles de compétitivité, des zones franches seront créées pour permettre des réductions des taxes, des charges sociales, des exonérations d'impôts sur les sociétés".

Il est clair qu'à cette liste d'exonérations il faut ajouter la

déréglementation du Code du Travail qui ne manquera pas d'être appliquée dans ces zones franches (multiplication de CDD, d'intérim, d'horaires flexibles, de salaires au rabais, etc.)

Nous voyons très bien comment vont être utilisés les pôles de compétitivité, car de fait, ils s'appuieront sur les universités et les laboratoires publics, mais aussi sur un financement public national et régional, ainsi que sur les compétences des personnels qui mettront en œuvre des projets scientifiques et technologiques prioritaires à forte valeur ajoutée pour le compte des entreprises.

Les conséquences seront désastreuses. Ces pôles de compétitivité vont permettre aux entreprises de continuer à réduire leur investissement dans la recherche industrielle, d'économiser leur capital risque, tout en sacrifiant les centres de recherche industrielle et leurs personnels (Alcatel, Avenis...).

En conclusion ces pôles serviront à un détournement de la recherche publique et de ses missions, par une réorganisation des thèmes scientifiques prioritaires à partir des projets définis par le comité interministériel et par les entreprises et à réduire l'investissement privé dans la recherche industrielle.

Le projet pour le CNRS ne fait que de s'adapter à cette nouvelle organisation de la recherche. 5 régions européennes seront créées, avec pour chacune un Directeur inter-régional qui aura tout pouvoir pour recruter, pour muter les personnels et pour engager des contrats sur des projets avec le Préfet de Région dans le cadre des pôles de compétitivité. C'est bien le service public qui est attaqué dans ses missions fondamentales, ainsi que les emplois de titulaires.

Nous devons nous opposer au pilotage et à la soumis-

sion de la recherche publique aux critères de rentabilité des marchés et des entreprises. La recherche doit rester sur son terrain de recherche fondamentale, dans l'indépendance.

Le transfert technologique doit se faire dans des structures démocratiques pilotées par la recherche, avec des représentants de la communauté scientifique, des élus de la population et des représentants du monde du travail, dans le cadre de programmes répondant aux besoins de la population.

Suite aux luttes des personnels, les Etats Généraux se sont tenus. Ils furent un succès sans précédent avec près de 900 délégués de tout le pays. Les conclusions sont, de fait, l'émanation des discussions de plusieurs semaines dans les laboratoires et au niveau des régions, par les personnels des organismes de recherche et des universités. C'est une démarche démocratique exemplaire que le gouvernement ne peut écarter, même partiellement. Elle peut être enrichie par les propositions revendicatives du SNTRS-CGT dans le cadre de la poursuite des discussions avec les personnels.

Dès maintenant préparons la discussion avec les syndiqués et les personnels pour mieux mobiliser et obtenir des avancées réelles.

Pour obtenir une LOP qui favorise un développement du service public de la recherche et de la recherche industrielle, de la formation, un budget public récurrent, des emplois de titulaires et des emplois stables dans le secteur privé dans le cadre d'un statut de salarié qui doit garantir le salaire et la formation tout au long de la vie.

Michel COUSY

VERS PLUS DE LIENS ET DE CONTACTS RECHERCHE PUBLIQUE/ RECHERCHE PRIVEE

Ce BRS fait le point de la situation après le Colloque des Etats Généraux de la Recherche à Grenoble et après la dernière rencontre avec Ministère de la Recherche, le 20 décembre, qui a reçu l'ensemble des syndicats et sur la nécessité d'une action d'ampleur fin janvier.

Plus spécialement consacré aux initiatives réalisées par la CGT dans le cadre des Etats Généraux de la recherche, ce BRS rend compte de la rencontre du 16 septembre à Orsay avec le Secrétaire Général de la CGT, Bernard THIBAUT, et de celle du 5 octobre à la CGT à Montreuil.

Ce premier document pouvant constituer une base pour des rencontres plus régulières entre les syndicats CGT de la recherche publique et de la recherche privée ainsi que des échanges interprofessionnels, nous avons pris l'initiative d'en adresser un exemplaire aux secrétaires des Unions Départementales et aux Comité Régionaux de la CGT.

Nous en adressons également quelques exemplaires en nombre aux Secrétaires Régionaux du SNTRS afin qu'ils contactent localement les syndicats, notamment CGT, des entreprises liées à la Recherche.

Sommaire

RECHERCHE PUBLIQUE - RECHERCHE PRIVEE

- Pages 1-2 Edito : Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche, pôles de compétitivité, pilotage par les entreprises... *Par Michel COUSY*
- Page 3 Sommaire et nouvelle adresse site Web du SNTRS.
- Pages 4-5 Ne laissons pas le gouvernement et les directions poursuivre tranquillement leurs réformes.
ACTION NATIONALE EN JANVIER
- Pages 6-7 Le ministère de la recherche doit prendre en compte la force du mouvement de la recherche.
Nous pouvons encore peser. Nos revendications doivent être actées dans la LOP !
- Pages 8-9 Que les actes soient cohérents avec les discours ! Un appel à la mobilisation des syndicats
SNTRS, SNCS, SNPESup et du Collectif SLR.
- Pages 10-11 Conseil d'Administration du CNRS : débat sur le projet du CNRS sur l'EVALUATION
Par Jacques AUDIN
- Page 11 Le SNTRS est intervenu, sur les Primes, sur l'IST et l'INIST.
- Pages 12-13 La Constitution européenne et l'avenir des services publics, des emplois de titulaires, du progrès social...
Par Michel COUSY
- Page 13 La restauration au CNRS : + 5% ! Vous avez dit discussion ??
- Pages 14-15 Recherche et régionalisation.
Par Annick JACO
- Pages 16 à 21 Les Assises CGT de la Recherche à Montreuil le 5/11/04.
Par Jean-Pierre ADAMI
- Page 21 Téléthon et mouvement des chercheurs : communiqué UGICT.
- Pages 22 à 27 Recherche publique, recherche privée, à Orsay le 16/9/04 - Compte rendu des débats.
- Pages 28-29 Dégradation générale des relations syndicats/directions au CNRS - A propos des CAP...
- Pages 29-30 Au CAES - Le nouveau contrat social...
Par Denis CLAISSE
- Pages 31-32 Adieu à Guy BERNET - Hommage au scientifique, au pacifiste, à l'humaniste. *Par Guy DUPRE.*

MEMENTO DES DROITS

Bientôt, en février, le CDRom du SNTRS-CGT

**Le nouveau MEMENTO des droits des personnels
du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA, de l'IRD, de l'INRETS et de l'INED.**

www.sntrs.fr

C'est dorénavant l'adresse du Site WEB que vous devez utiliser
en remplacement de www.sntrs.net et de sntrs.free.fr

Sur notre site vous trouvez...

...DES INFORMATIONS

Toutes informations utiles aux adhérents et aux collègues

...DU MATERIEL D'ADHESION

La fiche de l'année en cours et le formulaire de prélèvement automatique à remplir
manuellement, car nous devons obligatoirement avoir une demande avec signature
originale pour le PAC, accompagnée d'un RIB ou RIP

à retourner au siège du syndicat

SNTRS CGT

7, rue Guy Moquet Bt i BP 8 94801 VILLEJUIF

Ne laissons pas le gouvernement et les directions poursuivre tranquillement leurs réformes

Le gouvernement est bien décidé à soumettre le dispositif de recherche publique aux exigences du patronat. Pour lui, la recherche doit avant tout aider les entreprises à s'imposer sur le marché dans une période de compétition renforcée à l'échelle planétaire. Les laboratoires devraient donc à la fois affronter la concurrence avec leurs homologues étrangers et répondre aux demandes du patronat. Pour que les laboratoires répondent à ces demandes, le gouvernement veut encore accentuer le pilotage de la recherche par lui-même et les entreprises.

Un ensemble de mesures cohérentes est mis en place pour atteindre cet objectif au moindre coût. Les laboratoires sont fortement restructurés : suppression d'équipes ou de services, regroupements d'équipes, mutualisation des moyens. Le pouvoir hiérarchique est renforcé. Des primes individualisées seront attribuées par les directeurs d'Unités (pour les ITA en remplacement de l'actuel système de primes). Des primes ou indemnités pourraient être attribuées aussi aux chercheurs « méritants » comme les actuels contrats d'interface de l'INSERM. Le directeur d'Unité devrait jouer un rôle important dans l'évaluation des Chargés et aussi des Directeurs de recherches, ce changement étant amorcé dès cette année au CNRS. L'application de nouvelles règles budgétaires (LOLF) permettra de fusionner la rémunération des CDD publics avec les crédits des laboratoires, le directeur d'Unité choisissant la répartition.

Au CNRS, la direction et son appareil administratif sont en cours de régionalisation pour mieux coordonner les moyens financiers et humains du CNRS avec ceux des Universités, des Collectivités locales et des Entreprises. A l'INSERM, avec ses spécificités propres, les restructurations et les changements vont dans le même sens. Le gouvernement complète le dispositif de pilotage par des mesures incitatives. Tout d'abord, il vient de lancer un appel d'offres pour créer, avec l'aide des collectivités régionales si possible, des pôles de compétitivité dans les régions afin d'inciter les laboratoires publics à travailler sur les projets des entreprises. C'est le gouvernement qui sélectionnera ces pôles sur critères financiers et technologiques. De plus, un GIP, préfigurant l'Agence Nationale de la Recherche, contrôlé par le Ministère et doté de fonds considérables pour du financement incitatif est créé à compter du 1^{er} Janvier 2005.

Ces réorganisations s'opèrent dans le contexte du budget 2005 qui continue à développer la précarité en créant de nouveaux CDD et seulement quelques postes statutaires d'enseignant-chercheurs. Mieux, au-delà de 2005, le ministre de

la recherche envisage la création de contrats de 5 ans de chercheurs associés pour les post-doctorants. Des contrats d'une telle durée pourraient conduire à l'extinction du grade de CR2 et à un recrutement statutaire encore plus tardif. Décidément la précarité est bien un des moyens favoris du gouvernement et des directions pour piloter la recherche publique. Et comme le gouvernement ne veut pas accroître les dépenses publiques, il n'envisage pas d'améliorer les salaires et les carrières. Il espère que l'individualisation des primes suffira pour faire « marcher » les personnels. De même, les moyens pour l'hygiène et la sécurité et les moyens pour l'action sociale stagnent. Globalement les crédits de recherche augmenteront peu, comparés aux crédits réels de 2004 après que des crédits aient été récupérés en avril. La logique de ces réorganisations ne peut que conduire à restreindre encore la démocratie, déjà bien mal en point dans les laboratoires et les services.

Les personnels statutaires et non statutaires, les doctorants ne peuvent pas se retrouver dans cette politique. Pour éviter trop de remous, le gouvernement a renoncé simplement à diminuer les postes statutaires et à baisser les moyens des laboratoires. Mais il ne crée pas d'emplois statutaires et les crédits récurrents augmentent peu. Quant aux propositions des Etats Généraux, elles sont balayées et en plus le gouvernement les déforme : par exemple, pour le financement des post-doctorants entre la thèse et le recrutement ou encore sur l'organisation régionale de la recherche.

AU CNRS, la direction « expérimente » ou met en place carrément des réformes et des restructurations sans débat avec les instances et les laboratoires, sans négociation avec les syndicats.

A l'INSERM, les instances et les syndicats sont aussi mis devant des faits accomplis. Dans ces conditions, on peut redouter que la loi d'orientation et de programmation entérine des mesures déjà prises, voire, pousse plus loin leur logique.

Le SNTRS-CGT combat cette politique.

Il revendique :

- **un plan pluriannuel de créations d'emplois** de chercheurs et ITA dans les EPST, d'enseignants-chercheurs et d'IATOS dans les Universités,
- **un statut pour tous les précaires** : doctorants...
- **le prolongement du contrat de thèse** pour deux ans afin de préparer les concours des universités et des EPST,
- **une revalorisation des carrières et une refonte de la grille indiciaire** vers plus de justice et la reconnaissance des qualifications,
- **une augmentation programmée des crédits récurrents** dans les laboratoires pour atteindre 70% des dépenses de recherche,
- **un financement incitatif**, ne dépassant pas 30% des dépenses de recherche, attribué de manière transparente et ouvert aux initiatives des équipes,
- **une évaluation, dans les établissements, par les pairs**, pour les chercheurs et les enseignants-chercheurs sur la base de la qualité de la démarche scientifique et pour les ITA sur la base de la qualification professionnelle avec un rôle limité de la hiérarchie qui n'apprécie que l'usage,
- **une organisation démocratique** des laboratoires et des instances des EPST, des Universités, des pôles régionaux et de l'Agence pour le financement incitatif.

Sur tous ces points, le SNTRS-CGT avancera des propositions précises et chiffrées.

Le SNTRS- CGT réclame l'arrêt et le retrait des réformes et des restructurations ainsi que l'ouverture d'un véritable débat et de négociations.

Le SNTRS-CGT appelle tous ceux (syndicats, associations, doctorants, chercheurs, ITA, enseignants-chercheurs, IATOS, précaires) qui partagent l'essentiel de ces lignes revendicatives à travailler ensemble pour mobiliser les personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur contre la politique du gouvernement.

Une action nationale s'impose.

BONNE ANNEE 2005...

LE DEBUT DE CETTE NOUVELLE ANNEE SERA REVENDICATIF ET MILITANT OU NE SERA PAS !!

Avec les actions déjà prévues pour janvier...

- le 20 JANVIER sur les salaires dans toutes les Fonctions Publiques
- MI OU FIN JANVIER dans la recherche et l'enseigneenet supérieur à l'appel des organisations syndicales et de SLR pour un contenu de la LOP respectueux des revendications des organisations syndicales et de la communauté scientifique issues des Etats Généraux.

Le ministère doit prendre en compte la force du mouvement de la recherche. Nous pouvons donc encore peser. Nos revendications doivent être actées dans la LOP.

Compte-Rendu de l'entrevue ministère de la recherche-CGT le 20 décembre 2004

Délégation de la CGT : Richard Béraud (Ferc), Michel Séguéy (Fédération Mines et énergie), Annick Verdu (CGT Aventis), Alain Roques et Alain Pointillard (CGT Inra), Marie-Claude Charrier (Ferc(Sup), Jean Kister, Annick Kieffer, Michel Pierre (SNTRS-CGT).
Ministère de la Recherche : Messieurs Sahut d'Izarn, Gross.

M. Sahut d'Izarn, chef de cabinet du ministre délégué à la recherche, présente le calendrier puis « l'architecture et les points saillants » de la future LOP.

Le ministère est entré dans une phase de consultation des organisations syndicales. Il y aura un premier texte présentable mi-janvier, puis réactions des organisations syndicales ; le texte sera finalisé fin février puis soumis aux CES, au CSRT et au Conseil d'Etat. La loi sera soumise au conseil des ministres en mars. Ceci coïncide avec l'élaboration du budget 2006.

Richard Béraud s'étonne de ce calendrier très serré qui laisse peu de place au débat. Les journaux semblent avoir été informés avant les représentants des organisations syndicales (cf. Le Monde). Gross répond que les organisations syndicales sont reçues en premier (ce seraient donc elles qui auraient fourni les informations aux journalistes).

Sahut d'Izarn détaille ensuite les grandes lignes du projet de loi. Elle portera sur l'ensemble des composantes de la recherche et de l'innovation en France. Elle s'inscrit dans les objectifs définis à Lisbonne, ce qui implique une montée en puissance de l'ensemble de la recherche, publique et privée. La particularité de la France réside dans la place occupée par la recherche publique ; la loi utilisera cette spécificité pour que le public et le privé travaillent sur des objectifs communs. La LOP sera accompagnée d'une annexe qui détaillera l'ensemble des orientations dont « les conséquences pratiques ne seront pas législatives ».

La partie programmation comprendra un plan pluriannuel de l'emploi et une programmation des moyens pour 2006.

Le texte comprendra trois parties :

- 1--- la politique nationale de recherche
- 2--- les questions spécifiques de la recherche publique
- 3--- le partenariat public-privé et la recherche privée.

1) Demande forte des états généraux pour un Haut Conseil de la Science pour éclairer le gouvernement. Cette création aura des conséquences immédiates :

*Le HCS se recentrera sur la stratégie, la prospective, l'évaluation des grandes orientations, la tutelle sur

les organismes ;

*L'Agence nationale pour la Recherche sera créée sous sa forme définitive pour les crédits incitatifs (qui sortiront de l'autorité directe du ministère) ;

*l'articulation entre politique nationale et régionale avec l'implication croissante des régions ;

*l'articulation avec l'Europe notamment pour les infrastructures de recherche.

Rien n'est dit sur la composition, le rôle et le niveau d'intervention du HCS. **La CGT demande** qu'y soient représentés les représentants des organisations confédérales, et que soit garantie l'autonomie du conseil. L'objectif est de mieux prendre en compte l'expression des besoins sociaux, de resserrer les liens entre science et société et de réduire le pilotage de la recherche par le ministère.

2) Les propositions relatives à la recherche publique :

*Des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) seront créés pour coordonner les établissements publics de recherche et d'enseignement et les acteurs locaux (les collectivités territoriales), sur la base du volontariat, dans le respect de la diversité – il n'y aura pas de modèle unique pour leur constitution, selon une démarche d'expérimentation. Les entreprises pourront « y trouver un intérêt, grâce aux pôles de compétitivité. Mais, le chef de cabinet est prudent, la logique des acteurs publics prime.

*Un plan pluriannuel de l'emploi scientifique, tant de chercheurs que d'ITA, des EPST que des EPIC sera mis en place. Il sera marqué par un effort sur les jeunes, les doctorants (avec le statut de chercheurs associés), les chargés de recherche et les maîtres de conférence pour lesquels sont demandées des décharges d'enseignement. Ce point est en cours de négociation, car ses conséquences financières sont importantes. Enfin un accent sera mis sur l'attractivité de la recherche avec une incitation à la mobilité. L'évaluation individuelle devra avoir des conséquences réelles en matière d'avancement comme de « rémunérations améliorées ».

Seule l'individualisation des rémunérations pointe son nez, par le biais notamment de la partie modulable de la prime (1). Le reste est très flou : rien n'est dit sur l'amélioration des débuts de carrières d'ITA et de chercheurs. **La CGT est intervenue** pour demander des créations de postes de titulaires à tous les niveaux de qualification ; elle s'est prononcée contre toute individualisation des salaires. Notre camarade d'Aventis a insisté sur les méfaits de ces méthodes qui aboutissent à diviser les

personnels et à casser les équipes de recherche.

*Enfin le système d'évaluation sera revu. Il faut améliorer la transparence, clarifier les critères, créer une culture commune, mettre en commun « les bonnes pratiques ». Deux modèles sont en débat : soit un bouleversement du système par une accréditation des instances sur la base de bonnes pratiques identifiées ; ou le rapprochement ou la fusion des structures existantes (CNU, vs CN).

Nous avons plaidé pour une évaluation par les pairs, comprenant 2/3 d'élus, au plus près des organismes.

3) Le gouvernement déclare avoir une réelle volonté de développer le partenariat avec le privé. Le ministre croit détecter un tropisme particulier des laboratoires avec le privé. Il suggère de créer une structure en réseau des acteurs sur des thématiques fines et sur la base du volontariat. Il s'agit en particulier de professionnaliser les relations avec la recherche privée, sur le modèle des Fraunhofer germaniques. Des structures de gestion seront associées aux entités publiques pour susciter des relations contractuelles entre les organismes publics et le privé. Il faudra mutualiser les bonnes pratiques issues des réseaux de Recherche en Innovation et Technologie (RRIT). Cette politique a une dimension territoriale : il s'agira d'accompagner les PRES d'incubateurs, de pépinières de start-up au sein de pôles de compétitivité, bref de parcs de recherche adossés aux PRES.

Les entreprises doivent accroître leurs dépenses de recherche et développement. Pour cela le Crédit Impôt-Recherche a montré son efficacité selon le représentant du ministre. Il faudra également favoriser l'emploi des docteurs dans les entreprises. Des efforts sont à faire de part et d'autre, là aussi la politique sera fondée sur le volontariat. Enfin le ministère étudie l'amélioration de l'accès des petites entreprises innovantes à la commande publique notamment en matière de santé.

La délégation de la CGT rappelle que les budgets 2003 et 2004 sont caractérisés par la stagnation des emplois et des financements. Elle dénonce la politique fondée sur les indicateurs de performance. Quel avenir pour les EPST ? Elle réclame l'inversion du rapport entre crédits incitatifs et récurrents, la création de titulaires à tous les niveaux de qualification et dénonce la mise en concurrence des équipes via les pôles d'excellence. Elle réclame un statut de salarié pour les doctorants et les post-doctorants, l'interdiction des libéralités pour tous les jeunes chercheurs (une amorce de solution n'est proposée que pour les doctorants), la reconnaissance de la thèse dans les conventions collectives, l'arrêt des expérimentations. Le statut de chercheur associé doit être limité à deux ans pour permettre de préparer les concours.

Les représentants du ministère répondent qu'il n'y aura pas d'attaque contre le statut (NB. ce qui ne veut pas dire croissance...), ni mise en cause des EPST, même si leurs contours peuvent être revus ; concernant les maîtres de conférence on pourrait aller vers une demi-décharge pour la recherche, mais cela dépend, comme

le reste des arbitrages budgétaires...

Pour la CGT, l'Etat a un rôle à jouer pour inciter les entreprises à poursuivre les finalités sociales (énergie renouvelable, indépendance énergétique, santé, etc.). Les entreprises nationales que le gouvernement entend privatiser refusent de faire la recherche de la nation, pour faire celle de l'entreprise. D'ores et déjà beaucoup d'installations sont supprimées, des champs de recherche sont abandonnés, mis en friche, pour quelques thématiques jugées rentables. En matière de santé, les recherches sur les médicaments, les anti-infectieux, les réponses aux besoins du Sud sont totalement abandonnées non seulement en France mais au niveau européen. Les axes de recherche sont de moins en moins diversifiés. Une solution a fait ses preuves, les grands projets technologiques associant recherche fondamentale et technologique. Pour qui les entreprises font-elles de la recherche ?

M. Sahut d'Izarn convient qu'il manque une capacité de mobilisation sur des grands programmes technologiques. Il acquiesce aux risques pour le pays et pour la population de l'abandon de champs de recherche qui répondaient aux besoins sociaux et se posaient des questions de développement à long terme. Les entreprises reconnaît-il se situent dans une logique mondiale et ferment ici pour ouvrir ailleurs de laboratoires de recherche. A un enjeu de cette ampleur, il ne propose que de « développer des partenariats équilibrés ». Une réponse technocratique et libérale à des enjeux fondamentaux de société.

La CGT insiste sur la nécessité de ne pas laisser se dégrader la vitalité du système de recherche du pays.

Le ministère a pris toute la mesure du mouvement. C'est pourquoi il est contraint de reprendre les principales propositions des états généraux, jusque dans les mots. Ce faisant il les replace dans sa perspective libérale : les PRES devraient être adossés aux pôles de compétitivité, l'agence centraliserait les financements incitatifs mais rien n'est dit sur le financement récurrent direct aux laboratoires, les programmes technologiques devraient se faire sur la base du partenariat volontaire, l'attractivité de la recherche serait accrue grâce aux « rémunérations personnalisées ». Le flou règne sur le système d'évaluation, mais le ministère veut y introduire les « bonnes pratiques », définir les critères pertinents. Enfin, concernant l'emploi, le ministère n'a pas parlé de développer l'emploi statutaire, ni d'améliorer les carrières, il n'entend pas interdire les libéralités pour les post-doctorants, ni peser pour la reconnaissance du doctorat dans les conventions collectives et dans toute la fonction publique.

Le ministère doit prendre en compte la force du mouvement de la recherche. Nous pouvons donc encore peser. Nos revendications doivent être actées dans la LOP.

(1) Le tiers modulable, utilisé le plus souvent comme moyen de sanction, deviendrait une carotte pour quelques méritants.

Recherche : un appel à la mobilisation

des syndicats de la FSU (SNCS et SNESUP) , de la CGT (SNTRS)
et du Collectif "Sauvons la Recherche".

Que les actes soient cohérents avec les discours !

Fin 2003, le gouvernement annonçait que l'année suivante il n'y aurait pas de postes créés dans les universités et que le nombre de postes dans les organismes de recherche serait diminué de 550. Cette grave décision, ajoutée à des amputations budgétaires brutales, a déclenché un vaste mouvement de révolte du monde scientifique, fortement soutenu par l'opinion publique. En avril 2004, le gouvernement a été forcé de revenir sur ses décisions. Où en est-on un an après ?

Pendant près de 8 mois, la communauté scientifique française s'est mobilisée pour réfléchir à des propositions de rénovation du système de recherche et d'enseignement supérieur. Ces propositions ont été présentées fin octobre 2004 lors des Etats généraux de la recherche (EGR) à Grenoble. Le rapport final est un document unique et incontournable pour plusieurs raisons :

- son mode d'élaboration correspond à une enquête d'une ampleur exceptionnelle, à un travail en profondeur qu'on ne peut renouveler fréquemment.
- la cohérence et la solidité du contenu du rapport sont reconnues par la plupart de ses lecteurs, y compris par le gouvernement.
- ce rapport est fortement soutenu par l'ensemble de la communauté scientifique et bien au delà. Jamais aucun document relatif à la recherche en France n'a eu un tel poids.

Un point fondamental de ce document concerne l'emploi scientifique : toute réforme ambitieuse et efficace de notre système de recherche et d'enseignement supérieur ne pourra être réalisée que si elle s'accompagne d'une programmation de l'emploi scientifique, se traduisant pas la création, chaque année, de plusieurs milliers de postes statutaires nécessaires dans l'enseignement supérieur et la recherche.

Or, que fait le gouvernement ? Tout en recon-

naissant l'importance et la qualité des propositions faites par les chercheurs, il prend ou laisse prendre des décisions parfaitement incohérentes avec celles-ci.

Sur l'emploi scientifique (déterminant notamment pour attirer des jeunes vers la recherche et permettre aux jeunes maîtres de conférence de continuer leur recherche) : un nombre dérisoire de recrutements est envisagé dans le budget 2005: 150 créations de postes d'enseignants-chercheurs ! Si le gouvernement ne révisé pas cet objectif, cela démontrera qu'il refuse, sur un point clef, de mettre en oeuvre les recommandations des EGR.

Sur les réformes : le gouvernement effectue avec une précipitation peu responsable des choix incohérents avec ceux du document qu'il prétend prendre en compte.

- Ainsi, c'est dans la hâte que le Premier Ministre a décidé en juillet dernier de la mise en place de l'ANR, une agence de financement qui va être dotée de moyens financiers très importants. Elle s'inscrit dans une logique de pilotage de la recherche par le Ministère (mode de fonctionnement fermement condamné par les EGR et ... par la Cour des Comptes), sa création dans la précipitation constitue une incitation à dépenser rapidement des sommes importantes en s'appuyant sur un système d'appel d'offre et d'évaluation improvisé. Cela laisse augurer de gaspillages d'autant plus insupportables qu'ils auront lieu dans un contexte de pénurie générale de moyens pour la recherche.
- C'est encore dans la hâte qu'a été lancé un appel d'offre sur des pôles de compétitivité (clôture des appels en février 2005). Les EGR ont proposé la mise en place de PRES (Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur), sur la base de l'élaboration de collaborations locales entre structures de recherche et d'enseigne-

ment supérieur, sur lesquelles pourraient se greffer des entreprises souhaitant bénéficier de cet environnement, le tout avec un souci global d'aménagement du territoire. Le gouvernement veut agir vite, en se préoccupant d'abord d'image et de périphérie (les entreprises) au lieu de bâtir ces pôles à partir de coeurs cohérents d'enseignement-recherche. Cette hâte et cette inversion des priorités risquent là aussi d'entraîner des gaspillages de moyens publics.

- C'est dans la précipitation que certains dirigeants d'organismes de recherche ou de grands Instituts font avancer leur propre projet de réforme, démontrant une conception très managériale de la Recherche. Lorsque des unités décident de s'associer pour réunir leurs forces, mutualiser leurs efforts, former un institut, c'est une bonne chose. Lorsque au contraire, des directeurs d'unités sont sommés de regrouper leurs laboratoires en quelques semaines, qu'ils le souhaitent ou non, cela relève d'une vision purement autoritaire et bureaucratique qui risque d'entraver le travail de recherche. Les EGR se sont aussi clairement exprimés sur ce point. Tout se passe comme si ces responsables d'organismes ou d'Instituts servaient de poissons-pilotes au gouvernement, permettant de tester jusqu'où il est possible d'aller. L'ignorance par les dirigeants d'organisme des aspirations des scientifiques et des conclusions des EGR n'est ni légitime ni acceptable.

Le texte des EGR doit servir de base réelle à l'élaboration de la LOP, et doit le faire non pas par la reprise de tel ou tel fragment, mais dans sa logique globale. Ce ne sera possible qu'en y affectant des moyens financiers et humains importants, bien plus importants que ceux annoncés dans la loi de finances 2005.

Rappelons que, début 2004, la contradiction flagrante entre la réalité vécue dans les laboratoires et les bonnes intentions vis-à-vis de la recherche avancées par le gouvernement et par le Président de la République a constitué un cocktail explosif. En particulier, la question brûlante des moyens à mettre en oeuvre pour attirer les jeunes vers la recherche n'est abso-

lument pas réglée. Après les déclarations sur la recherche, ces derniers mois, de Jacques Chirac, Jean-Pierre Raffarin, François Fillon et François d'Aubert, tout refus de prendre en compte les conclusions des EGR et la défense du bien public fera se dresser la communauté scientifique, qui sera soutenue par ses concitoyens.

Une réforme de la recherche conforme aux souhaits de la communauté scientifique et aux besoins de notre pays aura lieu, tôt ou tard. Une aggravation de la crise sera-t-elle nécessaire pour y parvenir ?

Nous appelons solennellement les responsables politiques et les tutelles à la prise en compte et à la traduction en actes des orientations et propositions issues des Etats Généraux. Nous les invitons à ce que la mise en oeuvre des réformes et la préparation de la LOP se fasse dans un esprit de dialogue avec l'ensemble des acteurs de ces EGR. Pour notre part, nous nous engageons à défendre et porter avec détermination les propositions des EGR et à tout mettre en oeuvre pour avancer dans la construction d'un projet de réforme de la recherche scientifique digne de notre pays.

Le 7 janvier 2005, date anniversaire de l'appel "Sauvons la Recherche", une table ronde réunira publiquement les acteurs des EGR à l'occasion du lancement du livre "Les Etats Généraux de la Recherche". Nous ferons une demande commune d'audience auprès des deux ministres concernés pour faire le point de la préparation du projet de LOP. Si la prise en compte les recommandations des EGR n'est pas satisfaisante, une action nationale est prévue la deuxième quinzaine de janvier pour en appeler à nos concitoyens.

Signé :
**Le Collectif "Sauvons la Recherche",
les syndicats SNCS, SNTRS-CGT, SNESUP.**

Conseil d'Administration du 16 décembre 2004 Débat sur le projet du CNRS : EVALUATION

Intervention de Jacques Audin

En préambule à cette intervention, j'ai rappelé les vives inquiétudes suscitées par la mise en place des réformes du CNRS au niveau de la structuration de ses laboratoires comme de la restructuration des départements scientifiques.

J'ai rappelé les revendications de l'intersyndicale qui appelait à un rassemblement le 16 décembre pour ce CA et demandait l'arrêt des expérimentations.

J'ai fait deux propositions au CA.

J'ai demandé qu'on **expérimente la proposition des Etats Généraux de mettre dans les régions des PRES** (pôle de recherche et d'enseignement supérieur) pour comparer avec l'expérimentation en cours sur la mise en place de Directions Inter Régionales.

A propos des réformes des départements scientifiques j'ai demandé qu'on **convoque une réunion plénière du comité national**, précédée de débats dans toute la communauté sur la meilleure façon de structurer les disciplines scientifiques au CNRS

Je n'ai pas eu de réponse à ses deux propositions !

Je comprends qu'un directeur veuille diriger ! Mais est-ce que diriger c'est décider de tout dans un établissement de recherche ? Est-ce que diriger ça n'est pas plutôt favoriser des systèmes de prises de décisions pour qu'elles soient les mieux adaptées et comprises possible ?

On ne peut pas dire que votre projet manque de cohérence !!! Il est clair que votre vision de l'évaluation est en adéquation avec votre vision de l'organisation du CNRS. Quand vous écrivez qu'il faut «clarifier le rôle des instances d'évaluation et le rôle de la direction» vous êtes dans la même logique que lorsque vous dites qu'il faut «distinguer le niveau opérationnel du niveau stratégique dans l'organisation du CNRS».

Chacun à sa place, il y a ceux qui dirigent et il y a ceux qui exécutent ! La recherche est une activité comme une autre, qui ne saurait tolérer de dérogations aux lois du management des entreprises. En gros, c'est : Même motif, même punition !!

Ca n'est pas tant la diversité des critères énoncés dans votre projet, pour l'évaluation des chercheurs qui me gênent, c'est le fait que vous considérez que les critères d'évaluation des chercheurs et des laboratoires doivent être déterminés essentiellement à partir de la stratégie de l'organisme et non plus à partir de l'avancée des connaissances et des découvertes qui, vous le savez, ne peuvent pas se programmer à l'avance !

Vous passez d'un concept d'évaluation scientifique à un concept d'évaluation stratégique qui, à terme, risque tout simplement d'inhiber toute démarche créatrice et originale.

Je conteste cette vision sur le fond donc.

Vous disposez pourtant de tous les indicateurs que vous voulez et de toutes de bases de données possibles, pour suivre la mise en oeuvre de votre stratégie. Mais ça ne vous suffit pas, vous voulez maîtriser le seul outil qui échappe encore à la logique utilitariste de la science et qui considère quand même, que les chercheurs sont les

mieux placés pour dire ce qui est bien pour la science et pour décider de qui est le plus apte pour en faire son métier et y faire carrière.

Non, le Comité National n'est pas un Metrix que l'on confie à des opérateurs pour mesurer tels ou tels paramètres. Le Comité National est un lieu de réflexion, d'intuition, de confrontation d'idées où des collègues d'une même discipline essaient de dire ce qui est bien pour leur discipline, essaient de sélectionner et d'encourager les meilleurs chercheurs et les meilleures équipes.
Non, on ne peut pas programmer les avis du Comité National !!!

Avec votre système les évaluateurs deviennent des techniciens qui appliquent des règles et des barèmes, qui remplissent des cases. Production scientifique 4/5, enseignement 2/5, transfert 0/5, management 5/5, valorisation 1/5 etc.. et vous vous réservez le droit, au cas par cas, d'appliquer à chaque case le coefficient qui vous arrange pour emporter la décision finale de promotion de recrutement ou de labellisation d'un laboratoire.

Vous voulez placer le Comité National sous tutelle pour en faire un exécutif de votre stratégie alors qu'il devrait au contraire être un élément de son élaboration !!!

Non ce n'est pas son rôle. Il doit être une instance indépendante et écoutée.

Quels crédits les évalués accorderont à cette instance s'ils savent que leurs évaluateurs ne sont plus maîtres de leurs critères? Quels experts dans ces conditions acceptent de participer à des commissions où leur expertise scientifique sera minorée ? Déjà, vous avez des problèmes actuellement pour en trouver.

Pourquoi voulez vous vous priver des conseils d'une instance indépendante ? Alors que partout justement on met en place des hauts comités de ceci ou de cela.

Vous trouvez que la proportion d'élus (14) est trop grande par rapport aux nommés ?(7) !!! Cette question mérite réflexion et aussi des précisions. Lorsqu'il s'agit d'évaluer la carrière des chercheurs seuls les

membres de rang égal ou supérieur délibèrent pour les promotions de grades. Pour le passage en DR, les élus B et C ne participent pas aux jurys, la proportion d'élus nommés est donc paritaire et même plus favorable aux nommés dans certains cas.

En quoi les élus sont un facteur de fragilité de tout l'édifice comme vous l'avez écrit ?

Je conteste cette affirmation !!!

C'est le contraire M. le Directeur, les élus et les nommés ensemble sont les garants du système, ils crédibilisent les décisions parce qu'ils garantissent l'intégrité et l'égalité des chances. Combien d'avis sont remis en cause chaque année par rapport à tous ceux qui sont émis ? Très peu.

Vous avez tort de vouloir remettre en cause les équilibres actuels. Ils se sont bâtis au fil des ans et ont déjà fait l'objet de tentatives de remise en cause qui ont déjà été arbitrées.

Les clivages dans les sections du Comité National sont assez rares entre élus et nommés. Globalement chacun oeuvre dans l'intérêt de la recherche et tous se retrouvent parce que la science dépasse les clivages politiques. Les discours de politique scientifique des DS sont très attendus et **tout le monde est capable d'intégrer les enjeux stratégiques et les défis scientifiques dans ses jugements.**

Lorsqu'il s'agit d'évaluer un laboratoire, il s'agit d'évaluer un collectif. Vous-même disiez dans un CA précédent : l'important c'est le laboratoire ! Le fait

que l'ensemble des catégories de personnels soit représenté dans les commissions d'évaluation, est un facteur de crédibilité et de respect des avis et des classements proposés. C'est aussi un facteur de respect et de reconnaissance du rôle de chacun des acteurs de la recherche. Il est sain qu'un directeur de laboratoire soit aussi apprécié pour ses capacités à diriger ses ITA par des ITA.

C'est cette évaluation par les pairs au sens large qui donne toute sa force à notre système.

L'évaluation d'un laboratoire doit passer par un regard pluraliste de son activité. Les ITA doivent avoir toute leur place dans cette pluralité.

J'ajoute que je regrette profondément, et ce n'est pas de la provocation de ma part, que les scrutins sur listes aient été abandonnés pour les candidatures de Chargés et de Maîtres de conférence au Comité National puisque maintenant les candidatures sont uninominales. **Je pense que c'est un recul.** Il y a pluralisme syndical dans ce pays, il n'y a donc pas de risque de monopole. Les organisations syndicales sont reconnues d'utilités publiques par la loi, elles sont porteuses de réflexions collectives connues et sont un obstacle aux opportunistes et aux démarches individualistes. Il est dans l'intérêt de la communauté qu'elles soient valorisées. Ceux qui crient haro sur les organisations syndicales ont tort et tous ceux qui écoutent ces cris aussi.

Le SNTRS est intervenu auprès du Directeur Général du CNRS...

Sur les PRIMES...

Depuis les années cinquante, les primes semestrielles pallient la faiblesse des salaires des personnels de la recherche publique. Ceci fonde l'exigence permanente des personnels de non modulation des primes. Depuis de très nombreuses années, nous demandons leur amélioration afin d'atteindre 16% pour tous les corps d'ITA et de chercheurs, cela dans l'attente de leur intégration dans les salaires. En 1985, lors de la titularisation effective des personnels du CNRS, nous avons fait la proposition d'utiliser les économies faites sur les cotisations pour augmenter les primes (la somme économisée permettait le passage à 16% pour tous les ITA du CNRS). Cette occasion a malheureusement été gâchée. **Aujourd'hui la situation s'aggrave** avec la mise en place d'un régime particulier de retraite sur les primes qui se traduit par une baisse supplémentaire du pouvoir d'achat avec, au bout du compte, une rentabilité en terme de retraite complémentaire très faible. **Nous demandons une mesure immédiate** : la compensation du manque à gagner sur les primes, en les augmentant d'une somme équivalente aux nouvelles cotisations ponctionnées. Nous demandons également que des négociations s'ouvrent rapidement sur les revendications que nous exprimons...

Sur la situation de l'IST et de l'INIST...

Nous avons pris connaissance des rapports issus de la mission de réflexion sur l'information scientifique et technique confiée à Bernard Pau (juillet et septembre 2004) et nous espérons que ces rapports ne rejoindront pas la pile de tous les rapports d'audits qui se sont succédés depuis la décision de transférer le CDST en Lorraine il y a presque 20 ans et enterrés avant d'avoir suscité une réelle politique d'IST au CNRS.

Nous avons toujours déploré le rétrécissement progressif de la mission d'information scientifique au seul aspect communication, largement symbolisé par le passage d'un Département IST à part entière dans les années 1980 à une simple Direction de la communication au cours de l'année 2004.

Nous nous réjouissons donc de la publication de rapports qui soulignent le caractère stratégique des activités liées à l'IST et qui incitent le CNRS à se doter d'une réelle politique en la matière. Il n'est que temps !

Les constats sont pertinents, beaucoup de propositions sont positives à commencer par la première de désigner un "directeur de la communication scientifique", cependant, les recommandations exprimées repoussent encore dans un futur non défini la réflexion et l'action sur la nécessaire évolution de l'INIST. Encore une fois la dimension large de service public au delà de l'échange d'informations au sein de la communauté des chercheurs ainsi que la préservation d'une certaine indépendance nationale ne sont même pas évoquées.

La question des moyens nécessaires est timidement abordée. Moyens humains, moyens techniques, moyens incitatifs pour convaincre une communauté nationale encore très peu sensibilisée sont pourtant indispensables pour ne pas risquer le bricolage. La portée des décisions prises sera inévitablement jugée à l'aune des moyens dégagés.

Enfin, la place faite aux personnels des différentes structures impliquées et de l'INIST en particulier et la consultation des différentes instances représentatives dans la définition concrète de la politique à mettre en œuvre seront pour nous le signe tangible d'une volonté de réussir...

La Constitution européenne et l'avenir des services publics, des emplois de titulaires, du progrès social...

Par Michel COUSY

La CGT et l'UGFF-CGT ont réalisé des fiches argumentaires pour engager des discussions avec les syndiqués et les personnels concernant "L'Europe et la Constitution Européenne". Avec le référendum sur le projet de constitution européenne, l'année 2005 sera une année d'un affrontement important sur la question des besoins sociaux, sur la place des services publics, le droit à un emploi stable, les conditions de vie et de travail, la formation, la recherche, les salaires, les qualifications... etc

Pour réussir ce débat et cette mobilisation, il y a obligation au syndicalisme qui s'inscrit pour la construction sociale de réfléchir et de comprendre les évolutions et les contradictions de la société pour mieux être porteur d'une alternative revendicative partagée par le plus grand nombre.

Chacun et chacune comprendront que si nous n'apportons pas une analyse collective sur cet affrontement aujourd'hui et celui de demain, nous risquons de passer à coté d'enjeux importants sans pour autant donner de réponses claires et contribuer involontairement à un risque d'un relatif échec sur telle et telle question ou revendication.

Tous, nous mesurons, plus ou moins, la pénétration, parmi les salariés, des idées libérales distillées par les médias au jour le jour à travers l'actualité sociale et politique et notre difficulté à y répondre ou à contrer. Cette idéologie libérale traverse toutes les lois votées dernièrement (sur la retraite, sécurité sociale, les privatisations Edf-Gdf, ainsi que les projets en cours sur la recherche publique, CNRS, INSERM... les diminutions du nombre de fonctionnaires et la précarisation maximale, des CDD sur 3 ans ou 5 ans... etc.

Cette philosophie libérale s'appuie sur la conception suivante du rapport entre les hommes : **"il y aura toujours des décideurs et des dominés, des exploiters et des exploités, donc des riches et des pauvres"**.

Simpliste, cette conception s'est structurée idéologiquement à travers les évolutions des sociétés ; la révolution industrielle (1900), puis dans la révolution scientifique et technologique jusqu'à nos jours, pour devenir un concept mondial "tout doit être marchandise, tout doit s'acheter". Cette idéologie s'est institutionnalisée mondialement, hors des peuples, au travers d'institutions non démocratiques comme l'OMC, le FMI, etc.

Elle s'est accélérée avec l'effondrement du "bloc soviéti-

que" né, certes d'une révolution sociale en 1920 qui a suscité un immense espoir mondial, des avancées significatives dans le salariat et la classe ouvrière surexploitée, mais qui, au fil des années, était devenu autoritaire à l'extrême et impuissant à faire face dans ces dernières années, aux évolutions scientifiques et technologiques, aux mutations sociales et à des réformes profondes et démocratiques.

Quelques idées libérales propagées :

1) **Instaurer la liberté totale des entreprises dans le cadre d'une économie de marché** comme la valeur fondamentale de toutes sociétés libres, pour cela il faut :

Favoriser les priorités aux grands marchés européens et mondiaux qui sortent et échappent à la maîtrise et au contrôle des États, des lois et des législations du travail (codes, statuts...), en particulier à forte valeur ajoutée et des gains de productivité,

Réduire les coûts salariaux et sociaux des entreprises pour les rendre plus compétitives et performantes dans les marchés mondiaux,

Instaurer la mobilité, la flexibilité, le mérite pour augmenter la performance et la concurrence entre les individus,

À travers la concurrence, faciliter la libre circulation des capitaux, des hommes et des entreprises (ce sont les délocalisations et les zones franches avec le moindre coût salarial et impôt)

Mettre fin à l'État-providence pour revenir à un État régalien, (armée, police et une justice),

Privatiser les services publics ou inciter à leur autonomie en atténuant leurs missions ou prérogatives,

Réduire les impôts en général et en particulier ceux concernant les hauts revenus et les fortunes et supprimer les impôts et les taxes sur les entreprises, etc.

Il est évident que cette conception "des marchés qui priment sur les hommes avec la réduction des coût salariaux et sociaux" va se traduire sur les salariés et la population, par une accélération effroyable d'inégalités, d'injustices, de chômage, de précarité extrême et d'un développement sans précédent de la misère dans notre pays comme au niveau mondial.

Le projet de Constitution Européenne prend ses sources de l'idéologie libérale, on y retrouve les mêmes

idées regroupées dans quelques formules presque anodines, par exemple :

- à l'article 1-3, et qui est la référence à de nombreux autres articles : **faciliter "un marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée"**,

- et l'article III-203 : **"les États membres s'attachent ...à promouvoir une main d'œuvre qualifiée et formée et susceptible de s'adapter ainsi que des marchés du travail aptes à réagir rapidement à l'évolution de l'économie en vue d'atteindre les objectifs visés à l'article 1-3"**.

Ces deux articles confirment que les services publics, tout comme les politiques sociales (retraite, sécurité so-

ciale...) et de l'emploi, les statuts ou le Code du travail sont considérés comme des obstacles à la libre concurrence, à la flexibilité et la précarité pour les salariés dans le cadre des marchés.

À partir de ces deux articles, il est difficile d'accepter ce projet de constitution européenne car ils institutionnalisent la politique libérale comme un droit, alors que c'est une politique dévastatrice des acquis et du progrès social.

Nous devons mettre toutes nos forces contre ce projet de constitution et se battre pour une Europe sociale.

9 FICHES SUR LES "ENJEUX EUROPEENS" SONT PARUES

Ces fiches CGT sont sur le site confédéral : <http://www.cgt.fr>

Pour faciliter le débat avec les adhérents et les personnels, nous avons adressé par mel les fiches FERC et UGFF aux membres de la CE, aux secrétaires des sections, et des régions pour diffusion auprès de leurs adhérents.

Restauration au CNRS : + 5% ! Vous avez dit discussion ??

Voici l'information donnée dans les régions : Vous trouverez ci-après la nouvelle tarification (arrêtée après discussion en commission nationale de restauration du 26 novembre 2004 *) qui prendra effet à compter du 1er janvier 2005 :

Tarifification calculée sur la base d'un repas complet d'une valeur de 20 points :

catégorie B : indices 254 à 361 = 2,32€

catégorie C : indices 362 à 465 = 2,65 €

catégorie E : indices 466 à 625 = 3,86 €

catégorie F : indices > 625 = 4,52 €

catégorie D (étudiants - sauf ceux entrant dans la catégorie I ci-dessous) = 3,09 €

catégorie I = 5,11 €

catégorie H (extérieurs) = 11,06 €

La catégorie I est applicable aux :

- étudiants non-rémunérés ou rémunérés par un organisme non-conventionné,

- retraités du C.N.R.S.

- enfants d'agents C.N.R.S.

Une augmentation décidée par la Direction, sans l'accord des organisations syndicales !

* **Petit Rappel** : extrait du compte rendu de la CNR des 18 et 26 novembre 2004 paru dans SNTRS-INFO 33 "Les représentants du SNTRS-CGT à la CNR du 18/11, soutenus par les autres syndicats, avaient refusé l'augmentation prévue par la direction du CNRS. Lors de la seconde réunion du 26/11 il a été présenté une nouvelle proposition qui n'a même pas été examinée, car les syndicats ont refusé la nouvelle augmentation proposée (- 1 abstention). L'argument donné par les représentants syndicaux : compte tenu de l'évolution des salaires, une augmentation supérieure au coût de la vie (au maximum 2%) est inacceptable. Faute d'accord, la Direction prendra ses responsabilités".

Autre petit rappel : sur 21 restaurants (dont ceux de très petites unités : Odeillo, Roscoff, Odeillo)... 3 sont en gestion directe, 14 gérés par Sodexho, 2 par l'Alsacienne, 1 par Avenance, 1 par Eurest.

**PAS DE MONOPOLE CAES POUR LA RESTAURATION AVAIT DIT HIER LA DIRECTION...
14 RESTAURANTS SUR 17 GERES PAR SODEXHO AUJOURD'HUI ...**

Cherchez l'erreur !

Recherche et régionalisation

Par Annick JACQ

La régionalisation de la recherche est un fait

Depuis dix ans, on assiste à une montée en puissance de la part des financements régionaux, particulièrement en province. Ainsi les régions financent des équipements lourds et mi-lourds, procèdent à des investissements en immobilier, financent des bourses (doctorats et post-doctorats) et des projets de recherche. Certes ces financements sont variables d'une région à l'autre mais même en région île de France traditionnellement moins impliquée dans le financement de la recherche, celle-ci contribue largement au financement de Soleil, pour ne citer qu'un exemple. Dans certains cas, les conseils généraux peuvent également intervenir.

Manne ou maux ?

Est-ce à dire que ce développement des financements par les collectivités territoriales n'est pas sans risque pour la politique de recherche nationale ? On peut d'emblée voir plusieurs dangers, particulièrement dans un contexte où cette montée en puissance s'accompagne d'un désengagement de l'Etat.

D'une part les politiques régionales (pas toujours clairement élaborées) répondent en général à des préoccupations bien définies des régions.

-Des préoccupations économiques, particulièrement en terme d'emplois.

On vise ainsi à soutenir des recherches liées aux grandes activités économiques qui caractérise la région ; agriculture, exploitation marine, industries locales. Ceci est bien évidemment lié aux problèmes d'emplois, en espérant un effet positif des transferts technologiques sur le développement de l'emploi.

-Des motivations de prestige et de visibilité.

Pour les régions où la recherche est bien développée, parfois adossée à des secteurs industriels de haute-technologie (Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées), celle-ci contribue à l'image de marque de la région. Les régions espèrent également que cette image de marque contribuera à attirer des industries à forte valeur ajoutée.

Ces préoccupations ont des conséquences concrètes sur les choix de financement des activités de recherche. Les préoccupations de retombées économiques permettent à l'Etat, à travers son désengagement du financement de la recherche, obligeant les laboratoires à se tourner vers d'autres sources, d'instrumentaliser le financement régional pour piloter la recherche dans le sens des vœux du patronat. Ainsi les laboratoires, particulièrement ceux impliqués dans la recherche fondamentale, se voient pris en tenaille par la politique de désengagement national entre l'Europe et les régions. En plus des financements sur programmes ciblés, l'insuffisance des moyens attribués nationalement, concoure au pilotage de la recherche par le marché par le biais de l'Europe et les régions

Les préoccupations de prestige et de visibilité, favorisent

quant à elle des financements d'équipements lourds, de TGE (Soleil, ITER), d'opérations immobilière pas toujours en lien avec la politique d'emplois et de moyens de fonctionnement.

Le financement par les régions, du fait de l'absence de structure efficace d'évaluation des choix scientifiques, et d'une relative absence de ce que pourrait et devrait être une politique régionale de recherche se traduit par une absence fréquente de démocratie, un clientélisme élevé, une compétition acharnée entre sites, universités, structures de style génopole. Il n'est pas étonnant que dans ces conditions les régions soient particulièrement sensibles aux effets de mode, ou reprennent en cœur les priorités européennes, renforçant ainsi encore davantage un pilotage sur quelques créneaux. Ainsi la pluralité des financements qui pourraient être un facteur de diversité intéressant, se traduit dans les faits par une uniformité des choix scientifiques à tous les niveaux.

Pour une politique régionale de la recherche renouvelée.

Face aux dangers que nous venons de décrire, faut-il en conclure qu'il n'y a pas place pour une politique régionale de la recherche. Ce n'est pas ce que je conclurai.

D'une part, il n'est pas anormal que les régions souhaitent bénéficier des retombées positives sociales et économiques des activités de recherche situées sur leur territoire. Réciproquement on peut estimer positif que les financements régionaux puissent concourir au développement de la recherche.

Les régions peuvent être un échelon approprié de mise en œuvre d'une politique de transfert technologique, de mise en place de coopérations fructueuses, mutuellement avantageuse, entre partenaire public et privé. Cela implique une véritable égalité des partenaires et non un asservissement du laboratoire public vis-à-vis de l'entreprise privée. La politique régionale ne doit pas se substituer à une politique nationale de développement de grands programmes technologiques, qui doivent s'appuyer sur toutes les forces existantes, quels que soient leur localisation et leur statut (public ou privé), pour les mettre en réseau. Au contraire, la politique régionale doit s'appuyer sur le potentiel existant pour asseoir une véritable politique de valorisation de ce potentiel, attirant des entreprises potentiellement intéressées, et tournée vers la création d'emplois stables. Cela s'oppose à une politique qui viserait à remodeler les potentiels de recherche locaux en fonction des entreprises locales, à détourner les fonds publics pour financer les marges des entreprises, et à financer des emplois précaires.

La région est également un lieu où de nombreux besoins sociaux de recherche peuvent s'exprimer, particulièrement dans les domaines qui touchent aux sciences humaines et sociales (transport, urbanisme) mais aussi en matière de qualité de vie ou d'activités économiques

(environnement, exploitations et gestion des ressources naturelles, activités liées à l'agriculture, à la pêche, gestion de l'eau...). La région devrait donc devenir un lieu renforcé de démocratie en matière de définition des politiques de recherche, un lieu de dialogue entre les scientifiques, qui apportent leur compétence et leur expertise, et la société civile. Force est de constater que cette vision s'oppose radicalement à ce qui se pratique le plus souvent.

La place nécessaire du CNRS en région

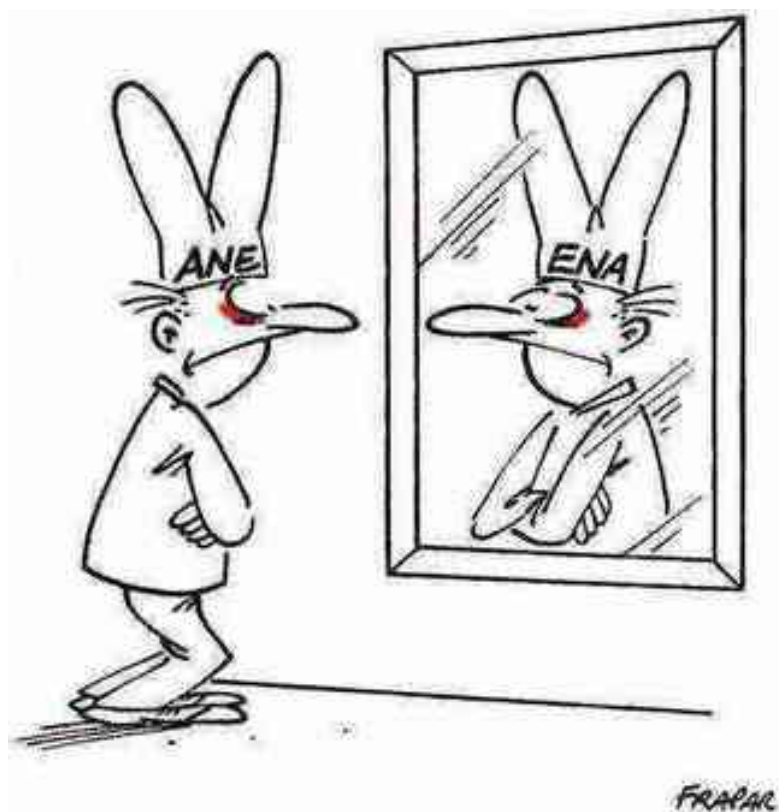
Le CNRS ne peut se passer d'une réflexion sur sa politique régionale. De plus en plus, ses laboratoires sont confrontés à la dimension locale et régionale de leur partenaire, que ce soit les universités, les laboratoires voisins d'autres organismes de recherche ou les instances régionales elle-même. On a parlé de la valorisation, mais d'autres missions du CNRS se mettent en oeuvre localement, qui sont à développer, comme les missions de diffusion de l'information scientifique (lien avec l'enseignement primaire et secondaire par exemple, où l'échelon des actions locales est souvent le plus pertinent et le plus efficace).

Mais contrairement à ce que nous propose Larroutrou, il ne s'agit pas de soumettre les laboratoires, via les régions, au pilotage par des priorités définies par les grands groupes industriels au niveau européen, mais de décliner au niveau régional la politique scientifique de l'organisme définie au niveau national. Il s'agit de donner aux laboratoires du CNRS plus de poids dans leurs relations avec leur partenaire au niveau local et non de les affaiblir par un management technocratique et autori-

taire. Il faut s'appuyer sur les laboratoires, pour les accompagner dans leur proposition de collaborations, d'alliance, de mutualisation, particulièrement en ce qui concerne la mise en place de plate-forme ou d'équipements mi-lourds. Il faudrait pour cela mettre en place aux niveaux des Délégations régionales, des cellules scientifiques, en prise avec les départements scientifiques qui doivent rester le lieu d'élaboration de la politique nationale par grands domaines, en relation avec le Comité National et le Conseil Scientifique, et qui soient des interlocuteurs pour nos partenaires en région s'appuyant sur les forces présentes au niveau territorial. Cela s'oppose de tout au tout à la mise en place de super préfets interrégionaux, représentants d'une direction qui se serait affranchie des instances d'évaluation et de prospective de l'organisme.

Je ne voudrais pas conclure sans évoquer l'argument de l'interdisciplinarité. L'interdisciplinarité ne peut se mettre en oeuvre que sur la base d'un développement des disciplines à travers une politique nationale, éventuellement européenne. L'interdisciplinarité, les collaborations autour de la connaissance d'un objet complexe, doivent s'appuyer sur l'ensemble des forces existantes dans les différents domaines concernés. A l'heure de la communication par Internet, il serait extraordinairement appauvrissant de conditionner la création de réseaux transdisciplinaires à des impératifs technocratiques de proximité géographique et de création de pôles fussent-ils « d'excellence ». Au contraire, la mise en réseau, des GDR mieux financés, l'organisation de colloques interdisciplinaires paraissent de bien meilleurs outils pour le développement de l'interdisciplinarité.

Orsay le 8/10/2004



ASSISES C.G.T. DE LA RECHERCHE
Montreuil, 5 octobre 2004
Contribution au débat pour améliorer
le système de la Recherche dans les régions,
au plan national et européen

POUR UN SERVICE PUBLIC NATIONAL
DE LA RECHERCHE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, PI-
VOT DU DEVELOPPEMENT COORDONNE AUX NIVEAUX RE-
GIONAL, NATIONAL ET EUROPEEN.

Par Jean-Pierre ADAMI

1. Préambule

Nouvel adhérent du SNTRS-CGT, permettez moi quelques considérations préalables à ma contribution aux débats de ce matin. L'initiative de la CGT, le 16 septembre à Orsay, en présence de Bernard THIBAUT, avec des chercheurs du public, du privé et de l'industrie et aujourd'hui 5 octobre à Montreuil, ces Assises organisées par l'UGICT, me font mesurer le rôle irremplaçable et déterminant que peut jouer la CGT dans le débat public sur la Recherche et l'Enseignement Supérieur dans cette période charnière (attaques des Services Publics, décentralisation, régionalisation et construction européenne) et ceci pour au moins trois raisons :

- 1.1 Sa vocation de syndicat interprofessionnel lui permet, de situer les enjeux et le combat syndical, dans le cadre d'une cohérence globale de la Recherche dans le public et le privé en lien avec la formation, et ceci à tous les niveaux (régional, national et européen).
- 1.2 Sa vocation de syndicat « de lutte et de transformation sociale », attestée dans ses actes, lui permet de défendre réellement le Service Public National de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (SPNESR) comme il le fait déjà pour d'autres Services Publics (EDF-GDF, SNCF, ...).
- 1.3 Sa vocation de syndicat rassembleur lui permet, face aux orientations ultra-libérales ou sociales-libérales, d'impulser une large mobilisation avec d'autres pour une Recherche et un Enseignement Supérieur favorisant le progrès humain et social dans tous les secteurs de la société.

Transfuge du SNESUP et donc de la FSU depuis quelques mois, cette prise de conscience me conforte complètement dans le choix d'avoir adhéré récemment au SNTRS et donc à la CGT.
Cela dit, mon intervention porte sur le deuxième point du programme de la matinée - Recherche dans le privé et

le public dans les régions, en Europe : quelle structuration, mise en concurrence du territoire ... ? - et concerne le rôle central et structurant que doit jouer le **Service Public National de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur** dans un développement coordonné de celui-ci au niveau régional et européen, afin de répondre sans exclusive à tous les besoins sociaux.

Pour atteindre cet objectif, il est indispensable pour la CGT avec les autres acteurs du mouvement social, de tout faire pour créer un **rapport de force** afin de peser sur le contenu de la prochaine Loi d'Orientation et de Programmation (LOP) car la situation actuelle est porteuse de dangers, d'ambiguïtés, de confusions, avec des risques majeurs de dérives, et à terme, des désillusions malgré la forte mobilisation de notre communauté au printemps dernier et l'importance, la richesse de la réflexion depuis.

2. Quelle situation, aujourd'hui :

2.1 Au niveau Politique :

On observe la duplicité du Gouvernement, qui malgré son discrédit lors des dernières élections, agit et développe des propositions sans attendre les résultats des Etats Généraux (E.G.) à Grenoble pour essayer de rendre, dès maintenant, irréversibles ses orientations libérales dans ce secteur.

En effet, depuis le printemps, malgré des discours apaisants pour désamorcer la mobilisation, plusieurs décisions et prises de positions montrent la volonté du pouvoir d'imposer ses options et ceci en s'appuyant sur les orientations de la Commission Européenne et de l'OCDE :

a) Sur l'aménagement du territoire :

En prolongement du Schéma de Services Collectifs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche de mai 2001, plusieurs options et décisions vont structurer l'organisation et le fonctionnement de la Recherche dans

les régions avant la tenue des E.G. de Grenoble :

- Rapport de la DATAR « La France, puissance industrielle » de février 2004 qui propose d'orienter la Recherche et les structures de formation en priorité au bénéfice du développement industriel ;
- Ordonnance du 11 juin 2004 en complément de la Loi sur l'Innovation de Claude ALLEGRE , modifiant le Code de la Recherche et qui instaure les Pôles de Compétitivité et de Développement Industriel (PCDI).
- Début de mise en place ces derniers mois de six PCDI par Frédéric de Saint-Sernin, Secrétaire d'Etat à l'Aménagement du Territoire.
- Décision du CIADT du 14 septembre 2004 qui multiplie par 20 les crédits pour les PCDI (voir projet de budget 2005).

b) Sur le projet de budget 2005 présenté le 22 septembre 2004 :

Celui-ci est en complet décalage par rapport aux demandes formulées par la communauté universitaire et scientifique lors de la mobilisation du printemps dernier, à la fois sur la création de postes statutaires ainsi que sur les crédits. A ce sujet non seulement l'enveloppe de la Recherche, comme celle de l'Enseignement Supérieur, est très insuffisante mais en plus sa répartition pose problème car sur le million d'euros proposés, 650 millions du BCRD vont pour moitié :

- à l'aide aux entreprises (cf. CIADT du 14.09.04)
- à la nouvelle Agence pour abonder le capital des fondations.

•

c) Sur la mobilité des chercheurs et des étudiants :

Lors du Colloque à la Cité des Sciences et de l'Industrie le 30 juin 2004, sur la fuite des cerveaux, les discours de MM. Busquin, D'Aubert et Bréchet préconisent la recherche de la compétitivité par la mise en concurrence des structures publiques, avec à terme, le démantèlement de celles-ci et la quasi obligation pour les chercheurs d'une mobilité intersectorielle pour espérer une carrière correcte.

Par ailleurs, les propos de M. Busquin, dans la caractérisation de l'Espace Européen de la Recherche limitent surtout celui-ci à la recherche, au développement et à l'innovation dans des secteurs en lien avec le marché . A ce sujet, on peut constater suite au désengagement du privé dans la R.D. dans plusieurs pays européens (source OCDE), que le risque majeur n'est pas la privatisation à très court terme, mais le financement sur fonds publics en priorité, de projets de recherche appliquée, avec pour objectif une rentabilité immédiate dans les régions, au plan national et européen (cf : 6^{ème} PCRDT)

.d) Sur l'autonomie des établissements :

François FILLON, lors de la pose de la première pierre de Paris VII, a demandé de profiter de la dynamique du LMD pour augmenter sensiblement l'autonomie des établissements de Recherche permettant de mettre en place « des Campus de la Recherche régionale », afin de répondre en priorité aux besoins économiques locaux. L'utilisation du LMD (qui casse le cadre national des diplômes), comme cheval de Troie, pour casser le

Service Public National de la Recherche apparaît clairement.

Ce constat, découlant des quatre points ci-dessus, montre avec quel dédain le pouvoir considère la réflexion collective, d'une ampleur exceptionnelle, effectuée dans le cadre de la préparation des Etats Généraux de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

A ce sujet, ce qui se passe avec les propositions de la commission Claude Thélot (cf. « Pour la réussite de tous les élèves »), suite au grand débat national sur l'Ecole est significatif de l'attitude du pouvoir pour interpréter et dévoyer à la « sauce libérale » le résultat d'une large consultation des acteurs concernés par l'école.

Le même traitement risque d'être appliqué aux résultats des Etats Généraux de Grenoble pour la préparation de la L.O.P.. Seule **une nouvelle mobilisation aussi importante qu'au printemps et l'expression d'un rapport de force déterminé** permettra à la communauté universitaire et scientifique d'imposer d'autres choix, **en rupture avec les options ultra libérales ou sociales libérales** du Gouvernement et de l'U. E.

Ce risque de dévoiement existe aussi parce que, suite au travail de synthèse du CIP, certaines propositions se trouvant dans le « Rapport d'étape des Etats Généraux de la Recherche », daté du 30 septembre 2004, peuvent :

- par manque de précisions (ex. : composition et fonctionnement des instances de pilotage et d'évaluation, ...)
- par insuffisance de garde-fous pour certaines propositions (ex : PRES....)
- par des références, sans analyse critique, de dispositifs actuels (ex. : LMD,...)
- par insuffisance de réflexions de certaines réalités par manque d'un état des lieux précis (ex. : le rôle actuel des régions et de l'Europe dans l'évolution de la Recherche...)

être interprétées et déclinées par le Gouvernement dans un sens contraire aux intérêts de la nation, à la réponse à tous les besoins sociaux et aux attentes des personnels et des usagers du secteur de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur.

2.2 Au niveau de la communauté scientifique et universitaire :

Malheureusement, après les moments forts de mobilisation au printemps dernier, le temps de la réflexion et du débat n'a pas mobilisé autant de collègues pour la préparation des Etats Généraux.

Par ailleurs, un sentiment de défiance en direction du CIP, se développe dans les EPST et les EPCSCP qui est dangereux pour la future mobilisation qui sera pourtant indispensable après les Etats Généraux de Grenoble.

Tout en considérant que l'exercice de synthèse est difficile, de nombreux collègues ayant participé dès le départ à la réflexion dans les CLOEG, considèrent en effet que les diverses synthèses faites par le CIP sont trop éloignées de la réflexion de la base et qu'elles mettent

en perspectives certaines orientations qui permettront au Gouvernement, tout en se réclamant des Etats Généraux, d'aller vers des options libérales pour la prochaine LOP. Dans l'état actuel du document, ces collègues considèrent illusoire de pouvoir infléchir, par des amendements, les tendances de fonds de la synthèse du CIP, jugée trop orientée.

L'analyse chiffrée de la fréquence d'utilisation de certains termes est éclairante des orientations de fonds qui se dégagent du Rapport d'Etape et peuvent être dangereuses pour l'avenir, notamment, sur la place et le rôle que doit jouer le Service Public National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (SPNESR).

Quelques exemples révélateurs de fréquences d'utilisation de termes, en relation avec l'objet de mon intervention :

-- service public national : 0 ; service public : 4 ;
secteur public : 8 ; secteur privé : 19
-- territoire (s) : 3 ; réseau(x) : 11 ; fondation : 15 ;
contrat : 51 pôle (s) : 94

Ce premier constat montre une sous-évaluation et donc le risque de marginalisation de la place et du rôle central du **Service Public National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche**, pourtant déterminants actuellement avec les évolutions et les perspectives de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur dans les régions et au niveau européen.

Le rôle déterminant du Service Public tel que nous le concevons en France, comme garant d'une cohérence et d'une égalité sur tout le territoire national de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, afin de répondre à l'ensemble des besoins sociaux, échappant aux pressions et aux intérêts particuliers, n'est pas actuellement suffisamment pris en compte par les travaux de synthèse du CIP.

2.3 Quelques remarques complémentaires sur « le Rapport d'étape »

--- Tout d'abord, il serait préjudiciable pour tous, en particulier pour l'Enseignement Supérieur, que certaines propositions du CIP permettent au gouvernement de faire « rentrer par la fenêtre » des propositions du projet de loi « de modernisation universitaire » de Luc FERRY, massivement « rejetées par la porte » par la communauté universitaire en 2002/2003 (exemple : autonomie en matière de gestion des personnels, modulation des services, structure d'orientation stratégique....).

--- Par ailleurs, le lien recherche-formation (4) n'est pas suffisamment abordé, avec en plus une référence au LMD (6) sans aucune distanciation critique de ce dispositif et de ses conséquences dans les établissements dans la réponse aux problèmes de démocratisation (0) et des besoins de formation (0). Par absence d'un référentiel national des formations, il y a une mise en concurrence exacerbée des établissements avec le risque d'une augmentation « de séparatisme social généralisé » tel que l'analyse Eric MAURIN dans son dernier

ouvrage « Le ghetto français » le Seuil 2004.

--- Ensuite la proposition de PRES, par manque de précision dans sa composition, son fonctionnement et ses relations avec le niveau national, apparaît comme une structure technocratique de pilotage au niveau régional avec un risque de hiérarchisation des établissements ou de groupes d'établissements au détriment d'une mise en réseau réelle et équilibrée afin d'éviter toute dérive vers les pôles d'excellence.

--- Egalement, il est regrettable que la synthèse du CIP ne concerne quasiment que la seule recherche publique et qu'elle n'intègre pas les réflexions (notamment celles par la CGT) sur la recherche privée et ses liens avec celle-ci.

--- Enfin, alors que la prochaine LOP va concerner tout autant l'Enseignement Supérieur que la Recherche, il est préjudiciable pour l'avenir et la construction d'un rapport de force, que les travaux du CIP et des CLOEG se soient trop centrés sur la Recherche et les grands organismes, sans prendre suffisamment en compte les propositions des personnels des EPCSCP notamment les problèmes des IATOS, des enseignants chercheurs et des enseignants du second degré (1/3 des enseignements sont assurés par cette catégorie sans lien suffisant avec la recherche) et les difficultés des femmes pour accéder à des postes de responsabilité dans la recherche. Il est décevant que le CIP soit passé d'Etats Généraux (EG) de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur à des EG de la seule recherche.

3. Etat des lieux de la Recherche publique et privée au plan régional et européen.

Il apparaît clairement que la Recherche publique et privée est actuellement une réalité à ces niveaux et que son développement est largement souhaitable pour la réponse à tous les besoins qui s'expriment dans la société. Cependant, la situation présente montre des orientations dangereuses, lourdes de conséquences pour la réponse à l'ensemble des besoins sociaux que devrait assurer un véritable Service Public National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

3.1 Au plan régional

Cette Recherche, coupée trop souvent des formations, s'organise et se développe, aujourd'hui, dans le cadre des orientations du Schéma de Services Collectifs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (mai 2001), avec des investissements découlant des Contrats de Plan Etats-Régions (CPER) qui répondent surtout aux besoins économiques et industriels.

Elle s'inspire aussi de la logique des thèses proposées par l'Institut Montaigne, officine du MEDEF (cf : Enseignement Supérieur et Recherche : aborder la compétition à armes égales - novembre 2001). Enfin elle reprend les options largement développées dans l'ouvrage d'Elie COHEN & All « Education et Economie ». Ce cadre et ces références ont pour conséquences d'orienter

la Recherche et l'Enseignement Supérieur vers des évolutions ultra ou sociales libérales en rupture avec les valeurs et les missions d'un véritable SPNESR :

- adaptation globale et utilitaire du secteur de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur en priorité aux exigences de l'économie et des milieux industriels
- découpage de la France en macro-régions (cf : rapport DATAR 2000) avec une hiérarchisation dans chacune d'elles des établissements universitaires et de recherche : pôles de taille européenne, pôles de seconde zone et antennes locales
- gestion prévisionnelle des personnels IATOS, chercheurs et enseignants-chercheurs dans une perspective de redéploiement géographique et disciplinaire à grande échelle en s'appuyant sur les départements en retraite
- système de recherche organisé surtout autour des priorités scientifiques préconisées par le CIRST et la Commission Européenne concentrés dans des pôles d'excellences au détriment d'un lien renforcé et systématique entre recherche et formation
- création d'un Haut Conseil de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, garant de l'autonomie des établissements, en charge du calcul des dotations globales de fonctionnement et de l'évaluation des établissements à partir de leurs performances économiques,
- gouvernement des EPCSCP et des EPST par des conseils d'orientation, chapeautant les CA, qui se prononcent sur les choix stratégiques des établissements
- création de fondations académiques pour doter en capital les établissements de recherche et d'enseignement supérieur.
- désengagement de l'Etat qui renvoie aux collectivités territoriales le poids des investissements. Celles-ci faisant supporter une fiscalité régionale et locale de plus en plus lourde aux contribuables pour mener à bien les investissements prévus dans les CPER 2000/2006

3.2 Au plan européen

En application - d'une manière très sélective car les orientations touchant au développement de la recherche fondamentale, n'ont quasiment pas eu de prolongement - des objectifs de Lisbonne 2000 et de Barcelone 2002, a été créé, en parallèle à l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur (Processus de Bologne) l'Espace Européen de la Recherche. Celui-ci pour objectif de rendre l'environnement plus propice à l'investissement privé dans la Recherche, au partenariat essentiellement en faveur du privé, dans la Recherche et Développement, à la création de jeunes sociétés spécialisées en recourant à des mesures fiscales, au capital risque avec une mise en concurrence des établissements de recherche.

Ces orientations ont été reprises à nouveau par la Commission Européenne dans la préparation du 7^{ème} PCRDT - 2007/2013 - avec le renforcement de plusieurs axes très contestables (cf : Cordis Focus N° 248 du 24/06/04) notamment :

- créer des pôles d'excellences
- stimuler la concurrence entre équipes de recherche
- lancer des initiatives technologiques dans les secteurs

industriels clés

- subventionner prioritairement, sur fonds européens, la Recherche pour l'Espace et la Sécurité...

Orientations qui limitent le rôle et la place du SNPESR en France et dans les autres pays d'Europe aux seuls besoins du marché et des milieux économiques. Tendances qui va se renforcer avec la directive sur la libéralisation des Services Publics (directive BOLKESTEIN) qui concerne tous les services.

Dans le même esprit le « traité constitutionnel » ne fait plus mention aux Services Publics, contraire pour l'UE, au principe de la « concurrence libre et non faussée » et sont remplacés dans ce texte par les SIEG. Pour beaucoup de raisons, mais en particulier pour celle-ci, je me félicite de la **position du SNTRS prise lors de son CSN du 23/09/04 jugeant le texte actuel du « traité constitutionnel » comme inacceptable.**

Les évolutions actuelles au plan régional et européen sont en parfaite cohérence avec la stratégie de l'UE et de l'OCDE et des directives en aval de la Commission Européenne sur les politiques économique, de l'emploi, de la formation, de l'éducation et de la recherche. L'OCDE préconisant pour sa part la libéralisation des services publics en souhaitant un processus de désengagement de l'Etat et une déréglementation de ceux-ci. Dans le cas d'une économie mondialisée, la Recherche et l'Enseignement Supérieur sont particulièrement visés par la libéralisation des échanges de l'OMC dans le cadre de l'AGCS.

Face à cette situation, soit nous nous contentons d'accompagner ce mouvement par des ajustements marginaux qui ne remettent pas en cause la logique libérale à l'œuvre, soit nous luttons avec détermination contre ces tendances en défendant le SNPESR qui doit être renforcé pour lui faire jouer un **rôle de pivot afin de coordonner le développement de la recherche et de l'enseignement supérieur au niveau régional et européen pour répondre à tous les besoins de la société.**

4. Quelles initiatives aujourd'hui pour la CGT dans ce domaine :

Ces initiatives dans ce domaine doivent bien sûr concerner les autres aspects tout aussi dangereux de la politique du Gouvernement sur la recherche et l'enseignement supérieur.

4.1 Faire des propositions en priorité autour de 3 axes :

--- structures de pilotage :

--- Autour d'un Service Public National de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur proposer des structures régionales permettant une articulation et une cohérence de la recherche publique dans les EPCSCP et les grands organismes et la recherche privée pour répondre à tous les besoins de la société (ex : Conseil Régional de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, PRES démocratiques...).

--- En prolongement d'un Service Public National de la

Recherche et de l'Enseignement Supérieur, proposer des structures européennes permettant des synergies et des coopérations avec les autres pays de l'UE (ex : Conseil Européen de la Recherche) et au delà pour l'ensemble des pays de la planète, en particulier avec les pays émergents.

--- Quelque soit la dénomination de ces structures, celles-ci doivent associer les représentants des personnels, des usagers, les forces vives de la société (ex : configuration et fonctionnement actuel du CNESER ou du Comité National...) et fonctionnant sur la base de coopération, de coordination et de concertation pour répondre d'une manière équilibrée et cohérente à tous les besoins sociaux sans exclusive.

-financement :

Pour répondre à tous les besoins sociaux selon leur importance dans une société solidaire et soucieuse d'égalité, coordonner les différentes stratégies de recherche par un financement maîtrisé par les pouvoirs publics :

-- sur critères pour répondre aux besoins de formation et de la recherche fondamentale

-- sur contrats d'objectifs avec les établissements universitaires et de recherche pour répondre aux besoins économiques locaux nationaux et européens

-- sur contrats industriels bi-latéraux pour répondre aux besoins technologiques particuliers

-- sur grands programmes français et européens pour répondre aux besoins économiques, technologiques et de l'emploi en France et en Europe, avec le souci d'une égalité et d'un développement équilibré de tous les territoires.

-aménagement du territoire :

Afin de répondre aux besoins sociaux en respect des valeurs d'égalité et de solidarité, par l'aménagement et le développement harmonieux des territoires, il est important que la logique de planification soit centrée sur l'offre, la logique et les missions du SPNESR.

Dans cet esprit, il est important de contester les évolutions structurelles prévues jusqu'en 2020 dans la partie prospective du Schéma de Services Collectifs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de combattre les conséquences d'une plus grande intégration dans une Europe libérale.

En effet, on constate la volonté de démanteler le SPNESR en structurant et en hiérarchisant les établissements de recherche et de l'enseignement supérieur dans de grandes régions à taille européenne autour de grands pôles d'excellence. Seule solution pour les libéraux de rivaliser dans la compétition mondialisée actuelle. Ces orientations ont pour conséquence de déboucher sur des interventions publiques sélectives avec une mise en concurrence systématique des différentes structures de formation et de recherche et le renforcement de l'intervention du patronat dans ces secteurs.

La DATAR a fait le choix depuis plusieurs années, de retenir dans cette logique, sans aucun débat le « polycentrisme maillé » (cf : Aménager la France de 2020, mettre les territoires en mouvement). Le projet LARROUTOUROU pour le CNRS est identique à cette

logique avec comme conséquence un risque de démantèlement de la dimension de service public national de cet EPST.

4.2 Propositions d'actions à impulser par la CGT :

Dans la perspective de créer un rapport de force, indispensable après les Etats Généraux de Grenoble, pour peser sur l'élaboration de la prochaine LOP, avec comme objectif central de défendre le SPNESR, ses missions, ses personnels et répondre aux besoins des usagers, la CGT doit prendre plusieurs initiatives en lien avec les autres forces syndicales et associatives des personnels, des usagers et les forces vives de la nation :

---- au niveau régional :

. intervenir dans les Conseils Régionaux pour exiger des moyens pour un développement harmonieux et coordonné de la recherche publique et privée, dépassant les choix du Schéma de Services Collectifs de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

. demander un bilan précis à mi-parcours des CPER 2000/2006 notamment sur le respect des engagements de l'Etat

. demander dans les CESR une discussion sur la place de la Recherche dans la réponse aux besoins sociaux notamment pour la formation et la recherche fondamentale

- prendre l'initiative de débats entre les acteurs de la recherche publique et de la recherche privée

---- au plan national :

. mobiliser pour un budget 2005 à la hauteur des besoins (crédits et postes statutaires) afin de permettre au SPNESR de remplir toutes ses missions

. combattre toutes les formes de précarité en particulier pour les jeunes docteurs, les thésards, les ITA...(utiliser la couverture médiatique à Grenoble pour s'exprimer à ce sujet)

. provoquer des rencontres inter-syndicales (E.S. et R) pour réfléchir à des propositions bien cadrées avec des garde-fous, en prolongement du document du CIP

. rencontrer les partis politiques pour peser sur le débat budgétaire et faire connaître l'interprétation syndicale du document du CIP en prévision de la LOP

---- au plan européen :

. prévoir pour le printemps 2005 des mobilisations à Strasbourg ou Bruxelles pour défendre les valeurs et les missions des services publics de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

- intervenir auprès de la Commission Européenne pour que la recherche fondamentale soit prise en compte au niveau des crédits

- lutter pour que la mobilité des chercheurs, des étudiants et des enseignants chercheurs se fasse sans contrainte au niveau de l'U.E et au delà de l'espace SCHENGEN dans le respect des droits statutaires et de la liberté de circulation

- rencontrer les groupes parlementaires français du Parlement Européen pour demander une augmentation du budget européen de la recherche, un élargissement et

une diversification des axes du 7^{ème} PCRDT

Toutes ces propositions devant être prolongées, chaque fois que la mobilisation le permet, par une expression publique et/ou médiatique.

PS : Suite aux travaux des Assises Nationales des Etats Généraux de la Recherche à Grenoble les 28 et 29 octobre 2004, j'estime que les craintes formulées ci-dessus sont toujours d'actualité en particulier dans les domaines abordés dans cette contribution.

La référence au SPNESR a été quasiment absente des propos des membres du CIP, et les discours des ministres MM. FILLON et D'AUBERT en charge de ce secteur ont montré que certaines propositions du CIP pouvaient être reprises et mises en œuvre à « la sauce libérale » (ex : les PRES support pour de futurs pôles d'excel-

lence... !!) A ce sujet il est important de noter que les responsables de collectivités territoriales qui se sont exprimés lors des EG (le Président de la région Rhône-Alpes et le Maire e la ville de Grenoble) sont aussi des adeptes des pôles d'excellence.

Il apparaît donc de plus en plus évident que seul un rapport de force comparable à celui du printemps, suite à une large mobilisation de la communauté universitaire et scientifique, pourra imposer au Gouvernement et au delà, à la Commission Européenne, des orientations pour la LOP dans le sens du progrès humain et social au bénéfice de tous.

L'action de la CGT avec d'autres dans les prochains mois est une nécessité absolue.

L'Ugict-Cgt Communiqué Téléthon et mouvement des chercheurs :

La solidarité au rendez-vous

Comme chaque année, l'Association Française contre les Myopathies, en coopération avec Radio France, France 2 et d'autres partenaires, font appel à la générosité publique dans une action qui connaîtra son point d'orgue avec le Téléthon des 3 et 4 décembre. Les fonds collectés – près de 100 millions d'euros en 2003 – sont destinés au financement de recherches, notamment en génothérapie, et d'essais thérapeutiques. Un tel résultat exprime la force des sentiments qui animent une large partie de l'opinion française.

En cette année 2004, c'est la recherche scientifique dans son ensemble qui a reçu l'attention de l'opinion publique à la suite du cri d'alarme lancé en janvier par les directeurs de recherche, de leur démission en avril et des manifestations d'une ampleur inédite contre le programme gouvernemental de réduction du nombre d'emplois stables dans la recherche publique. Ces manifestations ont rassemblé l'ensemble de la communauté scientifique autour des jeunes chercheurs, docteurs et futurs docteurs, principales victimes des mesures du gouvernement. Elles ont abouti, fin octobre, à l'organisation des « Etats généraux de la recherche » et à la publication d'un rapport que le gouvernement doit maintenant prendre en compte sans équivoque pour élaborer une loi d'orientation et de programmation de la Recherche conforme aux attentes.

La rencontre de ces deux événements – Téléthon et rapport des Etats généraux – soulève la question d'une éthique de l'usage des fonds collectés. D'une part, différentes affaires ou rapports de la Cour des comptes ont alerté sur la nécessité d'une grande transparence dans l'utilisation des fonds pour éviter tout abus et faire en sorte qu'ils aillent à ce à quoi ils sont destinés. Une partie de ces fonds, d'autre part, permet d'employer des jeunes chercheurs. Cela se fait trop souvent hors de tout contrat de travail par le système dit « des libéralités », c'est-à-dire du versement unique d'une somme forfaitaire sans inscription à aucun système de protection sociale. L'UGICT-CGT invite les conseils d'administration des organismes collecteurs, AFM et autres, à tenir compte des leçons du mouvement des chercheurs et imposer désormais à toutes les équipes de recherche à qui elles accorderont des financements que toute personne travaillant dans l'équipe ait un contrat conforme à la législation.

Cette exigence immédiate est l'occasion d'affirmer que la générosité de l'opinion publique doit servir d'exemple à l'Etat et aux industries pharmaceutiques pour, contrairement aux pratiques des dernières années, éviter tout désengagement financier et investir davantage dans la Recherche dans le cadre d'une politique nationale et européenne cohérente.

Le soutien de l'opinion publique au mouvement des chercheurs, comme la générosité affirmée pour la recherche médicale, témoignent d'une même confiance dans la solidarité pour dégager des perspectives d'avenir.

Montreuil, le 30 novembre 2004

Recherche publique, recherche privée

La CGT-UGICT initiait un débat à l'Université d'Orsay le 16 septembre en présence de Bernard THIBAULT, de syndicalistes d'entreprises et d'organismes de recherche, de l'université, de membres de SLR.

Jeudi 16 septembre 2004, Université d'Orsay, bâtiment 338, dit des Colloques, 9 heures. Bernard Thibault, arrivé l'un des premiers. Une trentaine de chercheurs sont là. Pas énorme. À 9 heures 45, le sourire arrive. 160 participants remplissent la salle. Jusqu'à midi, ce sera un échange de haute tenue entre militants de la recherche publique et privée. L'Ugict 91 a gagné son pari : diversité des intervenants et objectifs communs s'unissent pour défendre un secteur qui conditionne l'emploi, en Essonne particulièrement. La matière grise est un produit à forte valeur ajoutée.

Michel Cousy, du SNTRS présente les membres de la tribune. Dans la salle, chercheurs, public et privé, et présence massive de plusieurs syndicats CGT et du collectif SLR (Sauvons La Recherche). En toile de fond, les États Généraux de Grenoble en novembre 2004, à rôle consultatif par définition. « *On a obtenu une victoire d'étape* », résume Betty Felenbok, « *avec le déblocage de 550 postes et le dégel des crédits. Mais on est encore loin du compte. Depuis 2002, le gouvernement nous doit 600 millions d'euros et il faut créer 1000 postes d'enseignants-chercheurs pour correspondre aux besoins* ». La tactique Raffarin est habile : bloquer des fonds pendant deux ans et en libérer une partie la troisième année en la faisant passer pour une augmentation budgétaire. Pour les postes privés, idem : recherche fondamentale par dessus bord et fréquente « externalisation » (comprendre délocalisation) de la R&D (Recherche et Développement), éviction systématique de tout ce qui ne rapporte pas gros à court terme. Les participants à la rencontre d'Orsay ont parfaitement compris la manœuvre, tout comme le fait que l'union, professionnelle, syndicale, public-privé, est le seul moyen de sortir par le haut.



À la tribune, de gauche à droite : Jean-François Bolzinger, secrétaire national de l'Ugict ; Annie Kieffer, secrétaire générale du SNTRS-CGT ; Bernard Thibault ; Michel Cousy ; Betty Felenbok, chercheuse au CNRS, membre du bureau SLR Île-de-France Sud et Ouest ; Marc Roumejon, de l'UD 91 ; Patrick Allard, chercheur, membre du bureau SLR Île-de-France Sud.

Témoignages et réflexions sur des transformations dans la recherche publique et privée...

Bernard THIBAULT Secrétaire Général de la CGT
Réhabiliter le long terme...

« Le mouvement des chercheurs a été et demeure exemplaire à plus d'un titre. Il a fait émerger la question de la recherche à l'intérieur de la société française, comme l'exigence de participer à la définition de son avenir. La CGT n'a aucune réticence à participer à ce mouvement. Mais face au gouvernement actuel, il ne suffit pas de présenter de

bonnes propositions. Même s'il est chahuté, ce gouvernement est enfermé dans ses certitudes. Sa politique et son raisonnement économique sont à court terme. Nous, à la CGT, nous voulons réhabiliter l'idée de projet à long terme et mobiliser l'opinion publique là-dessus. Notre projet pour la recherche a quatre dimensions principales : un statut pour le travail de recherche (il n'y a pas de long terme dans la précarité), un financement de la recherche fondamentale en France et en Europe, la prise en compte des besoins essentiels de la société que sont la santé publique, l'environnement ou l'énergie, et le lancement d'un grand programme de recherche, avec une planification qui réponde à ces grands besoins sociaux. Nous proposons la création d'une Haute Autorité de la Recherche et d'un Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie. Nous demandons des engagements pluriannuels pour éviter les aléas de la vie politique et les "coups d'accordéon" gouvernementaux ».

Recherche et emploi, même combat !

*Jean-François
DE BOUTEILLER
Secrétaire Général de la
Commission Départementale
UGICT de l'Essonne*

Les États Généraux de la Recherche se tiendront en novembre 2004, à Grenoble. Le peu de moyens gouvernementaux dont ils disposent inquiète les chercheurs. Ils l'ont dit fortement le 16 septembre dernier à l'Université d'Orsay, avec Bernard Thibault. Inquiétude d'autant plus légitime que les reculades du gouvernement, les 550 postes manquants, les budgets *sabrés depuis 2002, font de la recherche publique et privée un secteur sinistré.*

Les quatre pôles de développement économiques majeurs de l'Essonne sont le Gépôle d'Évry, le Scientipôle de Saclay, le projet Soleil à Orsay et Optics Valley à Palaiseau. Ils peuvent jouer un rôle de locomotive pour développer l'emploi industriel, en création et en production.

Mais il y a un hic. Dans notre département, depuis deux ans, 82 plans de licenciement ont supprimé 3200 emplois dans des secteurs de pointe, touchant principalement les ICT, comme à Alcatel Optronics.

Le rassemblement du 23 septembre et la longue discussion d'une délégation CGT avec le préfet prend tout son sens, comme les premiers résultats obtenus pour défendre l'emploi dans trois entreprises très menacées. 19 plans "sociaux" sont en cours dans le privé, La Poste, l'éducation, la santé, le service public en

général, sont les cibles du néolibéralisme au pouvoir.

Nous ne laisserons pas faire et nous ne sommes pas seuls à bouger. La campagne de syndicalisation lancée du 13 au 18 septembre a touché juste, avec de nouveaux syndicats et syndiqués. Nous n'en restons pas là. Le syndicalisme, c'est comme la recherche. Son moteur est constitué par la poursuite rationnelle du progrès au bénéfice de tous. Son carburant est la ténacité. Pour faire le plein, notre laboratoire est ouvert à deux battants...

Alcatel : distinguer la recherche du développement

Claude JOSSERAND

« Les entreprises parlent de leur effort en Recherche et Développement. Il se situe autour de 12 % du CA pour Alcatel, mais nous devons distinguer la Recherche du Développement. Le développement, c'est l'étude de produits immédiatement vendables, sous deux ou trois ans, aux clients, c'est-à-dire aux opérateurs de télécom pour Alcatel. La partie « recherche appliquée » est devenue quasi-inexistante pour le groupe. Il existait les laboratoires de Marcoussis, avec des recherches appliquées sur la supraconductivité, les courants forts, l'énergie, les batteries, la radio, l'optique. En 1998, ils employaient encore 800 salariés et une centaine de thésards. Aujourd'hui, il ne reste que 200 salariés travaillant sur l'optique et une vingtaine de thésards. Alcatel préfère acheter des start-up et leurs brevets aux États-Unis quand elle sent une opportunité

de gain à court terme. Même le développement de nouveaux produits s'effectue de plus en plus en Chine et en Roumanie. Entre les sites Alcatel de Nozay et Marcoussis, plus de 1000 emplois sur 3000 ont été supprimés en 2002-2003. D'autre part, la CGT s'interroge sur l'utilisation des 10 millions d'euros annuels que le département et la région injectent dans la structure dite « Optical Valley », qui devait promouvoir le développement des PME. Avec le démantèlement des équipes de recherche et la quasi-disparition de l'industrialisation, le devenir d'un pôle optique en Essonne semble bien compromis ».

Le CEA de Saclay va perdre sa première place

Jacques DESCHARLES

« Le Centre d'Études Nucléaires de Saclay, c'est 4046 agents statutaires, 2321 cadres, ingénieurs et chercheurs, 1725 techniciens et administratifs, une population sous-traitante d'environ 1500 agents.

Globalement sur 10 ans, nous avons une population CEA en baisse de 312 postes, avec + 377 cadres et - 689 non-cadres. Le pôle Recherche Fondamentale est en difficulté, il a perdu ses deux accélérateurs en moins de 10 ans. Le pôle Recherche du Vivant, s'il paraît avoir davantage d'avenir, subit néanmoins la marque des difficultés budgétaires. À la DRT, la Direction de la Recherche Technologique, la plate-forme

Numatec, centrée sur les technologies du numérique, devrait voir sa construction commencer en 2005. Là aussi se posent des problèmes de financement. Jusqu'où la Région, le Département, que le CEA sollicite à longueur d'année, pourront-ils aller ? La Direction de l'Énergie est la première direction opérationnelle. C'est elle qui subit le plus de difficultés : personnel non-cadre en baisse constante, activités liées au nucléaire sous-traitées à outrance, arrêts d'installations... Saclay est un centre en perte de vitesse, avec des budgets en chute libre depuis 2002. Dans la prochaine décennie, il perdra sa place de premier grand centre nucléaire d'Europe ».

**Thales :
avec la PME du coin...**

Sylvain DELAITRE

« L'État français détient encore 34 % des actions, dans Thales, historiquement Thomson-CSF. Les tyrans d'aujourd'hui, j'ai nommé les actionnaires, ne savent pas attendre. Si les grands groupes industriels ne savent plus financer leur recherche appliquée, qui va le faire ?

Sur les collaborations avec les partenaires publics (CNRS, CEA, Instituts), académiques et universitaires, au début nous étions réticents sur la création de labos mixtes, car c'était le début de l'externalisation de la recherche Thomson. Mais c'est une coopération qui a un vrai contenu et donne des résultats tangibles. Depuis, on a vu bien pire ! Grâce aux labos virtuels où les mêmes personnes sont comptées dix fois, avec abandon des études en interne, un financement des labos externes, une baisse de l'emploi et un déficit budgétaire qui devient chronique, une fuite des cerveaux vers les écoles et les universités... Tout cela sur fond d'arrêt des in-

vestissements lourds et augmentation du taux de profit pour l'actionnaire. On assiste à la mise en place d'opérations de prestige. On attend de voir. Le rapprochement avec Polytechnique et le CEA-LETI serait-il une sortie par le haut socialement acceptable pour les personnels ? Mais aujourd'hui, collaboration et labo commun, donc externalisation, avec la PME du coin, c'est encore pire... ».

**EDF :
le commercial
au détriment
de la recherche**

*Serge VIDAL,
ingénieur chercheur et élu CGT
au centre de recherche d'EDF
de Clamart.*

La participation des chercheurs d'EDF aurait pu être supérieure à la problématique globale mais dans la même période, nous avons eu une dure bataille en ce qui concerne la transformation d'EDF en SA.

Cependant les personnels de la recherche d'EDF se sont fortement impliqués dans le combat car ils sont très inquiets et en quelque sorte en première ligne au niveau des menaces.

La recherche d'EDF, qui va de la production de l'électricité à son utilisation, du nucléaire, la domotique, a déjà beaucoup évolué ces dernières années. Il y a 7 ans nous étions Centre de recherche pour la nation et le service public.

Aujourd'hui nous sommes officiellement une recherche pour le groupe EDF, c'est à dire que les économies d'énergie par exemple ne sont plus notre priorité, par contre les études commerciales en vue de préparer les tarifications inextricables à venir pour cacher les augmentations sont en forte hausse.

Globalement, les budgets de R et D d'EDF sont en forte baisse depuis 3 ans avec des pressions identiques pour les années à venir et ces baisses accumulées deviennent consi-

dérables. Cela concerne EDF, mais aussi le CEA, avec une partie de budget reversé au CEA dans le domaine du nucléaire ainsi que tous les autres contrats entre EDF et l'Université. Les baisses globales et une orientation vers le commercial et le rentable s'accompagnent d'une bureaucratisation croissante qui empiète sur le travail technique. Cette bureaucratisation est due à une volonté fébrile de la Direction de contrôle tatillon pour appliquer ces baisses et réorientations budgétaires ainsi qu'à une diminution des supports administratifs au sens large.

**Un désengagement
de plus en plus
profond de l'Etat**

*Jean-Paul BRETEAU
Administrateur CGT
Déclaration des élus CGT
de l'ONERA office EPIC
sous tutelle de la DGA*

Alors qu'il vient tout juste de signer son COM (Contrat d'Objectifs de Moyens), et après un plan social en 1997 qui a conduit à réduire les effectifs de 2300 à 1750 personnes, l'ONERA (Office National d'Études et de Recherches Aéronautiques) qui est un EPIC, entre à nouveau dans une période de difficultés budgétaires sérieuses.

Les raisons sont multiples :

Les industriels du secteur aéronautique revendiquent le pilotage de la recherche appliquée et un dialogue direct (sans passer par la DGA) avec les états-majors,

Les industriels aspirent à un contrôle total de la recherche académique (la fondation de la recherche qui sera créée par EADS en est une illustration).

La réduction des dépenses de l'Etat est à l'ordre du jour (la DPAC, qui malgré l'absence de RD d'Airbus France gèle pour 2004 ses crédits de recherches amonts pour l'ONE-

RA. En outre, de nombreuses notifications de contrats DGA sont retardées, voire annulées). Aujourd'hui environ 50% du budget attendu ne sera pas versé et nous ne savons pas comment terminer l'année (Chômage partiel...)

Dans le COM signé entre l'ONERA et le ministère de la défense, l'État s'engageait pourtant à un montant de subvention pour l'année 2004. La baisse brutale des ressources, observée ces derniers mois, se répercute gravement sur les activités de recherche à l'Office.

En effet, et malgré des discours plutôt optimistes et rassurants concernant l'avenir, les élus CGT observent ces dernières années un désengagement de plus en plus profond de l'Etat en ce qui concerne la recherche à finalité à l'ONERA et ceci au profit des industriels du secteur. Ce phénomène nous semble être de nature plus structurel que conjoncturel.

Le pilotage exclusif par les besoins industriels, nécessairement à court terme, et la recherche exclusive de rentabilité ne peut, en aucun cas, permettre à une société de se préparer à relever les grands défis de demain (crise énergétique, transport aérien et terrestre, domaines de l'environnement, de la santé...)

La recherche sur fonds publics à l'ONERA, doit nécessairement être sous la responsabilité de l'État. Les moyens et ressources qui lui sont alloués doivent répondre à un positionnement politique en matière de besoins futurs de la société aéronautique, spatial et de défense.

Sans ce financement étatique de la recherche, nous nous trouverons dans l'incapacité de répondre dans les 20 prochaines années aux nouveaux défis et besoins de notre société dans le domaine aéronautique et spatial.

On confond recherche appliquée et recherche sous contrat.

*Marc WOJTOWICZ
Ingénieur chercheur CEA Saclay,
Élu CGT
au comité d'établissement*

On confond trop souvent recherche appliquée et recherche sous contrat.

Ce n'est pas parce que l'objet d'une recherche porte sur l'utilisation d'une découverte ou d'un progrès des connaissances dans un domaine, que, pour autant cette recherche doit être forcément financée directement par des investissements industriels.

Cette confusion s'installe tranquillement dans les esprits, pendant que l'Etat lui, ne cesse de se désengager du financement des grands organismes de recherche et cite en exemple la recherche appliquée qui sait trouver les financements auprès des industriels.

Au CEA la subvention est en baisse depuis plus d'une dizaine d'années et seulement en partie compensée parce que le CEA appelle pudiquement des produits liés, alors qu'il s'agit bel et bien de contrats passés avec des industriels.

Et maintenant après avoir soumis nos programmes de recherche aux lois du marché, on se rend compte que leurs choix et leurs pilotages sont soumis aux règles de cette économie à courte vue qui consiste à rechercher des profits immédiats. Les choix économiques priment sur les choix technologiques, la concurrence règne en maître. A tel point que pour éviter que les laboratoires se détruisent les uns les autres, on cherche aujourd'hui à créer un peu

partout des plate-formes technologiques (dites pôles d'excellence) (Minatec à Grenoble, Numatec sur le plateau de Saclay) mutualisant les compétences pour offrir à nos investisseurs un accès simplifié à nos différents organismes. Ces concentrations ne sont pas sans danger pour les statuts de personnels de recherche. Il y a fort à craindre que ces entités, dès qu'elles en auront acquis la possibilité, embaucheront les chercheurs avec des statuts qui n'ont rien à voir avec ceux qui sont aujourd'hui les nôtres. *La recherche de financement conduit à présenter des programmes à des industriels seuls ou regroupés, puis à partir à la pêche aux participations du ministère de l'industrie ou de la commission européenne. Le tout dans un climat social détestable, car même si certains laboratoires arrivent à se positionner dans ce contexte, d'autres n'y arrivent pas. Il y a des laboratoires où l'économie de bouts de chandelles règne en maître, où des chercheurs, des ingénieurs vont mal.*

Dans ce contexte, qui pilote la recherche appliquée ? Les lois du marché, mais plus de volontés politiques.

Sous prétexte de mettre en accord recherche et besoins de l'industrie, l'Etat laisse le marché et les intérêts boursiers décider totalement de l'avenir de l'industrie, de l'avenir de nos compétences et de nos emplois.

Combien sommes-nous à ne pas faire confiance à cette logique de marché, à ne pas faire confiance à ces grands capitaines qui ne pilotent plus nos industries qu'en fonction des dividendes qu'ils pourront distribuer à leurs actionnaires ?

Sous prétexte de mondialisation de ce modèle économique, faut-il prendre le risque de ne plus être capable :

- d'inventer des moyens, produire ou stocker de l'énergie moins polluante,
- d'inventer des moyens d'améliorer les conditions de vie sur notre planète,
- d'inventer des moyens de préserver

ver ses ressources naturelles ?
Faut-il revendiquer un retour du pouvoir de l'Etat sur les orientations des programmes de recherche ? Sinon quelle autre solution pour garantir aux chercheurs la capacité de se projeter loin dans l'avenir, et ainsi garantir la durabilité du progrès ?

Quel ministère pilote la recherche ?

Christophe LAFFITTE
Réacteur ORPHEE
CEA Saclay

Quel ministère pilote la recherche ?
Le réacteur Orphée adossé au laboratoire Léon Brillouin situé au cœur du pôle scientifique de Saclay voit son avenir menacé au-delà de 2005 par manque de crédit.

C'est le parfait cas d'école d'une recherche pilotée selon une logique financière dont le principe de base est de privilégier la rentabilité visible à court terme.

Or notre équipement, unanimement reconnu à maintes reprises comme performant, moderne et sûr, est plébiscité par l'ensemble de la communauté scientifique internationale et ce au travers de plusieurs rapports stratégiques ou scientifiques qui ont été établis par des autorités incontestables dans leur domaine.

Malheureusement les faisceaux de neutrons délivrés par la seule source nationale " Orphée/LLB " sont dédiés en majeure partie à la recherche fondamentale. Ils représentent donc un investissement indispensable pour l'avenir mais n'auront peut-être pas de retombée " visible et profitable " avant 2007...

Alors est-ce le patron de Bercy ou François d'Aubert le maître de la recherche française ?

"Victoire d'étape"

Betty FELENBOK

*Biologiste - Directeur
de Recherche du CNRS*

Membre du collectif national de « Sauvons la Recherche » et coresponsable du Comité Local d'Organisation des Etats généraux pour la région Ile de France Sud-Ouest (CLOEG IdF S/O)
Militante syndicale du SNCS-FSU.

Pourquoi cette mobilisation exceptionnelle ?

Le financement de la recherche et de l'emploi scientifique ont connu en 2003, une chute abyssale. Diminution des crédits ainsi qu'annulations et gels ont asphyxié les laboratoires : plus de 600 M€ de crédits manquaient depuis 2002, et ce en dehors des crédits gelés. Le gouvernement clamait une augmentation de 3,9% en mélangeant sciemment les crédits de base des laboratoires et ceux indépendants obtenus difficilement par des contrats qui leurs sont propres. Cette façon de flouer les scientifiques ne s'était jamais vue auparavant. Pire encore, ce même gouvernement a annoncé une augmentation de l'emploi scientifique, alors que 550 CDD étaient créés au lieu de postes statutaires, etc.. Au total, 2500 emplois statutaires, en deux ans, étaient manquants.

Enfin le gouvernement a confondu, recherche publique, militaire, spatiale et nucléaire pour affirmer que l'effort de recherche était de 1 % du PIB alors qu'il n'est, de fait, que de 0,6%. C est l'ensemble de cette situation qui a mis « le feu aux poudres ».

Ce que nous avons obtenu.

1) Un milliard d'euros supplémentaire pour la recherche en 2005

2) Le dégel de tous les crédits

3) La création de 500 postes de titulaires dans les organismes de recherche et de 1000 dans l'ensei-

gnement supérieur

4) La tenue des états généraux afin que nous puissions faire des propositions nouvelles pour que notre système de recherche soit plus performant et mieux adapté aux évolutions scientifiques. Le but étant l'élaboration sur ces bases, d'une Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche (LOP) en 2005.

Où en sommes nous ?

Un Comité d'Initiative et de Proposition (CIP) indépendant, s'est mis en place pour organiser cette réflexion. Il comprend des scientifiques de la recherche publique et privée et des membres de SLR. Bien sûr, à titre personnel, des syndicalistes en font partie. Pour la première fois, indépendamment du gouvernement, nous nous sommes organisés, partout en France, au sein de Comités Locaux pour l'Organisation des Etats généraux (CLOEG). Des textes et propositions ont jailli de nos laboratoires réunis en assemblée générale. Par un processus unique de remontée des propositions, d'abord au niveau de notre comité de site puis à celui de notre CLOEG IdF/S/O, ces propositions ont été confrontées à celles des autres CLOEGs. Notre Comité local a fourni un document extrêmement riche de réflexions et de propositions. Pendant tout l'été, des représentants de ces comités locaux ont travaillé avec des membres du CIP pour faire une synthèse sur les quatre thèmes ; science et société, structure et financement de la recherche, statut des personnels et évaluation.

Il est apparu, et c'est réconfortant, un large consensus sur les principes généraux et sur le constat de la faiblesse dramatique en moyens et en postes. Cependant, des divergences, voire des contradictions, ont émergé. Un texte va être proposé, avec différentes options, qui devront être tranchées par la communauté scientifique dans les laboratoires. C'est dire l'importance de ce retour de discussion qui doit être mené parallèlement à une remobilisation des personnels compte tenu des annonces inquiétantes faites par le Ministère. Le point d'orgue

sera la tenue des Assises Nationales de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur, les 28 et 29 octobre à Grenoble, où nous trancherons sur les différentes propositions à présenter pour l'élaboration de la LOP. Bien entendu ce sera aussi le moment d'envisager les modalités d'action à venir !

Quel budget pour la recherche en 2005 ?

Le budget 2005 a été voté. Le milliard promis s'est réduit comme une peau de chagrin. Un tiers seulement conforte la recherche dans les laboratoires. Un deuxième tiers sera versé à une Agence Nationale pour la Recherche (ANR), créée alors que les états généraux n'ont pas remis leurs conclusions et qui financera des projets prioritaires. Il est à craindre qu'elle alimente essentiellement la recherche privée. Enfin, le dernier tiers est un cadeau aux entreprises via le crédit d'impôt recherche, très fortement contesté dans notre milieu.

Pour couronner le tout, aucune création d'emploi de titulaire n'est prévue dans les organismes de recherche et l'on n'est même pas certain de l'attribution des quelques 150 postes dans l'enseignement supérieur (au lieu des 1000 créés en 2002 par le précédent gouvernement).

On comprend mieux maintenant le sens de « **victoire d'étape** ».

Une forte mobilisation des personnels de la recherche est plus que jamais nécessaire pour que les propositions finalisées lors des Assises soient réellement prises en compte dans la LOP, et pour exiger une fois de plus que le gouvernement tienne ses engagements. Il en va de l'avenir de la recherche.

Il faut maintenir la mobilisation, il faut aussi maintenir l'unité, il faut surtout faire des propositions

*Par Annick KIEFFER
Secrétaire Générale
du SNTRS-CGT*

On peut relever un certain nombre de similitudes entre la lutte pour obtenir la construction de Soleil et la lutte pour la recherche de l'hiver dernier.

A l'origine, dans les deux cas, une décision brutale du gouvernement : fermeture du Lure et annonce de la construction d'un nouvel instrument à l'étranger dans le premier cas ; coupure des crédits alloués à la recherche, non versement des sommes dues aux organismes de recherche, menant ceux-ci au bord de la cessation de paiement, suppressions de postes de chercheurs et d'ITA titulaires pour recruter des précaires sur CDD. Dans ces deux situations, la recherche est confrontée à la récession ; les jeunes formés dans les laboratoires voient leurs perspectives d'emploi réduites ; l'investissement collectif, les projets sont fragilisés voire anéantis.

Dans les deux cas, le gouvernement a dû reculer. Ces reculs ont été obtenus grâce à une mobilisation exceptionnelle par son ampleur, sa

durée et par la ténacité des personnels. Les travailleurs de la recherche et leurs syndicats, les collectifs tels SLR se sont mobilisés et ont agi dans l'unité, c'est pourquoi ils ont su convaincre la population et une partie des élus des enjeux pour le pays. Le recul n'aurait pas été possible pour Soleil sans le soutien et l'engagement de la Région.

Cependant, dans chaque cas les victoires ont été partielles. Le statut de Soleil ne nous convient pas, car il ne relève pas du droit public, les transferts du Lure vers Soleil ne sont pas assurés de façon satisfaisante. De même, pour l'ensemble de la recherche, le projet de budget 2005 ne marque pas, bien au contraire, une volonté de relance de la recherche. Le gouvernement ne fait que conserver le niveau d'emploi statutaire et des crédits, il persiste à précariser les emplois et à piloter au moyen des crédits incitatifs, il privilégie le système des fondations et refuse de promouvoir une politique de recherche qui accompagne et stimule le développement industriel, au moyen par exemple de grands programmes.

Nous sommes actuellement dans une phase difficile. Il faut maintenir la mobilisation au delà des premiers reculs, il faut aussi maintenir l'unité, il faut surtout faire des propositions, élaborer, fixer les limites de ce que l'on veut et ne veut pas, toutes conditions nécessaires pour obtenir des améliorations de long terme. Il faut maintenir la mobilisation et la pression, agir dans l'unité et éviter le découragement. C'est à cela que nous, syndicat CGT de la recherche, appelons et que nous nous engageons.

Dégradation générale des relations syndicats/direction au CNRS.

Les élus de la CAP des IR ont démissionné...

Bilan de l'année 2004 de la CAP 3 des Ingénieurs de Recherche du CNRS

La CAP des IR a subi ces dernières années un certain nombre de turbulences, cette situation a amené notre camarade J.P.BERRY à démissionner en février 2004. Juste après cette démission de nouveaux incidents ont failli entraîner la démission collective des autres élus. La CAP siège régulièrement pour des cas ponctuels: accueils en détachement, intégration après détachement et une fois par an pour les avancements de grade et de corps, plus rarement pour des questions disciplinaires ou des litiges entre un agent et son chef de service. A chacune de ces réunions (statutairement obligatoires même si le résultat affiché n'est que consultatif) il s'agit plus de sanctionner par un vote un fait acquis ou imminent que de discuter sur le fond des problèmes présentés.

La réunion annuelle d'avancement donne traditionnellement lieu à une confrontation élus/direction, la direction étant systématiquement à l'origine des propositions devant être étudiées et les élus en position d'avocats des personnels « non choisis » ; le nombre de possibilités étant limité, on va devoir déshabiller Pierre pour habiller Jean. Le plus souvent cette confrontation n'est pas directement induite par la qualité des choix de la direction, mais par la politique qui les sous-tend ; si les représentants du personnel arrivent ainsi à lire la plupart des dossiers et arrivent à une entente sur le fond, la direction confie ce travail aux directeurs de laboratoires (forcement incomplet puisque limité au laboratoire), les deux autres filtres région et direction scientifique étant plus politiques avec un poids de l'environnement de travail supérieur à celui du dossier.

Ce qui a évolué de manière positive avec la DRH actuelle, c'est la préparation du travail : dossiers plus complets que par le passé, information aux élus dans les délais, présence parmi les nommés de personnes capables d'argumenter sur les dossiers. Cette embellie notable va de pair avec un autoritarisme renforcé : les choix de la direction étant meilleurs et mieux argumentés, il n'y a plus de raisons de les contester... Les élus voient leurs possibilités d'intervention se réduire de plus en plus, pire le choix de la direction étant basé sur le classement labo/région tout changement dans une CAP remet en cause une construction inter-CAP des directions scientifiques.

On en arrive aux limites du système : quotas de fait par Région, par BAP, par Labo et par DS, la synthèse nationale n'étant plus possible. Pour que l'examen national soit à nouveau crédible, il faudrait examiner les dossiers par BAP sans tenir compte des laboratoires ni des DS. Un exemple cette année : les moyens communs

voient leurs possibilités calculées comme les autres DS (à vérifier, nous soupçonnons fortement l'utilisation des possibilités des détachés et mis à disposition pour faire nombre). Un certain nombre d'agents effectuant des tâches jugées moins importantes (par la direction) ne sont jamais proposés... Les chances des autres augmentent. Si, de plus, ils occupent un emploi jugé stratégique (toujours par la direction), ils doivent passer, la fonction justifiant le grade. La promotion acquise, l'agent passe à une autre fonction pour avoir une autre chance sur un autre poste ; celui qui le remplace aura droit à son tour à la promotion quasi automatique ! Pour à peu près le même nombre de promouvables en SDV, SHS et MC (Moyens communs, c'est-à-dire les personnels du siège et des délégations régionales), l'agent proposé en MC avait cette année deux fois plus de chances de passer. Les élus ont alors demandé sans succès un report partiel des possibilités MC sur les laboratoires ou un examen des personnels administratifs des Départements scientifiques (au siège) avec les MC. Comme il n'y a pas pu avoir d'entente sur la totalité des DS, le Directeur Général a donc été amené à arbitrer les propositions.

Convoqués à nouveau pour l'examen des résultats de la sélection professionnelle, les représentants du personnel se sont trouvés confrontés à un travail préparatoire complètement verrouillé : pas de liste complémentaire, pas de dossier à examiner autre que ceux des candidats de la liste principale, preuve que l'avis des élus n'avait a priori aucun poids pour la direction assurée d'avoir au moins 50% des voix sur sa proposition.

Ce dernier incident fait suite au refus de la direction d'accepter la candidature de l'un des élus (soutenu par l'ensemble des élus et tirés au sort) à la « commission d'homologation des centres de traitement automatisé de l'information » (il s'agit d'une commission destinée à revoir les conditions d'attribution des primes informatiques). Dans un premier temps, la direction a demandé aux représentants du personnel à la CAP de désigner l'un des leurs pour cette commission. Le candidat choisi ne plaisant pas à la direction, celle-ci en a désigné un autre !

Devant un tel mépris du rôle des représentants du personnel, l'ensemble des élus et tirés au sort présents lors de cette dernière réunion du 9 décembre 2004 a démissionné collectivement de la CAP. Cette démission n'est pas un geste de lassitude, c'est un acte militant qui doit amener la direction du CNRS à prendre ses responsabilités ; outre le caractère obligatoire de la CAP dans la fonction publique, au CNRS la CAP des IR présidée par le DRH en exercice a un caractère symbolique important. Une CAP ne doit pas être une chambre d'enregistrement, mais être authentiquement paritaire.

A propos de la motion des élus de la CAP des IE réunie le 19/11/04

Déclaration du bureau national.

Le Bureau national du SNTRS-CGT réuni le 1^{er} décembre 2004 a décidé d'apporter quelques précisions à la déclaration de tous les élus syndicaux de la CAP des IE réunie le 19 novembre 2004.

Nous ne pouvons que déplorer le manque de possibilités de promotions proposées à l'ensemble des différents corps des agents CNRS, et cela quelle que soit la direction scientifique. Cette situation ne permet pas de résoudre le problème des agents en fin de grille de leur catégorie et conduit à des blocages de carrière considérables et inacceptables.

Il n'est nullement dans l'intention des élus CGT de faire une différence entre les corps et d'opposer les agents relevant des directions scientifiques et ceux dépendant des carrières administratives. Par contre les représentants syndicaux qui examinent les dossiers de carrière dans les délégations régionales et les élus siégeant dans les CAP nationales ont souvent constaté une grande disparité dans leur rédaction. C'est une des raisons qui conduit le SNTRS-CGT à demander que les représentants syndicaux des personnels siègent dans les réunions préparatoires régionales.

Jusqu'à ce jour la Direction Générale du CNRS y a opposé un refus formel.

Il semble tellement normal à l'Administration que les dossiers qu'ils ont sélectionnés ne devraient susciter

aucune réserve, que la rédaction de certains d'entre eux est pour le moins succincte.

Il n'est nullement question de confondre qualité de la rédaction du dossier et qualité du travail de l'agent. Le SNTRS-CGT souhaite que tous les chefs de service soient très vigilants lorsqu'ils sont amenés à rédiger les dossiers des agents de leurs laboratoires, qu'ils appartiennent aux départements scientifiques ou aux moyens communs. En effet cette rédaction peut :

-- être le reflet de l'ambiance qui règne dans les services et laboratoires,

-- améliorer ou non celle-ci, et surtout

-- elle conditionne la carrière des personnels.

Au fil des années, il a cependant été constaté une amélioration notable dans la présentation des dossiers d'avancement au choix et les précisions apportées ci-dessus concernent de moins en moins de cas. Il n'en reste pas moins que **tous les personnels doivent être considérés de la même manière pour que les commissions paritaires puissent travailler en toute sérénité et juger les dossiers en toute impartialité.**

Il est urgent qu'une négociation s'engage entre les syndicats et la direction du CNRS pour une véritable évaluation professionnelle, une reconnaissance des qualifications débouchant sur un plan de reclassement.

AU CAES – le nouveau contrat social... Un nouveau projet de convention CNRS/CAES

La Direction des ressources humaines du CNRS a présenté lors d'une réunion avec le Bureau national du CAES du CNRS, le vendredi 19 novembre 2004, un projet de nouvelle convention qui devrait, à son sens, clarifier et préciser les relations entre les deux organismes.

Cette proposition prévoit de regrouper en un document unique l'ensemble des textes - circulaire 650 du 12 juin 1979, protocole d'accord de 1986 et convention de 1993 - qui régissent actuellement nos relations et seraient donc abrogés.

En première analyse, cette proposition comporte des éléments nouveaux qui pourraient impliquer des changements importants sinon fondamentaux dans les relations entre les deux organismes :

- La représentation de la direction du CNRS au conseil d'administration du CAES ;

- L'abandon de la référence au 1 % de la masse salariale pour le calcul de la subvention versée par le CNRS ;
- Le changement de la position administrative des personnels CNRS travaillant pour le CAES du CNRS ;
- L'imputation des frais d'infrastructures des locaux sociaux sur le budget des structures locales du CAES.

Suite à notre intervention, la DRH a clairement dit que cette convention serait négociée entre elle et les représentants du CAES, sans les organisations syndicales. Elle estime que les membres du bureau du CAES sont représentatifs de leurs organisations syndicales. Toujours à notre initiative, un courrier lui a été envoyé, signé par l'ensemble des OS, revendiquant leur participation active aux négociations.

La volonté de clarifier les relations entre les deux organismes a été exprimée de nombreuses fois à la commission nationale d'action sociale (CNAS). Ce n'est plus le simple toilettage qu'évoquait la direction du CNRS mais une véritable remise en cause des règles contractuelles

L'entrée de la direction du CNRS au conseil d'administration, sans voix délibérative, a été souvent évoqué selon les dirigeants du moment. Ce point devrait faire l'objet d'un débat au sein du syndicat car, si nous revendiquons d'être considéré comme un Comité d'entreprise, celui-ci est présidé par l'employeur. Au niveau des attributions, le CAES du CNRS est contraint aux dispositions réglementaires de la fonction publique, celles des CE sont plus importantes : économiques et sociales.

Le CNRS a-t'il une place au conseil d'administration, au titre de principal bailleur de fonds? Ingérence ou observation?

L'abandon de la référence au 1% de la masse salariale est inacceptable. Nous sommes encore loin d'atteindre cet objectif promis depuis plus de dix ans par la direction du CNRS. Tous les moyens confondus, le budget d'activités diverses (4,3 M€ en 2004 et 2005), le coût des postes affectés (71 postes), celui des décharges de services des élus, les frais d'entretien des locaux sociaux, représentent environ 0,70% de la masse salariale. Nous estimons le montant de la subvention manquante à environ 2 M€.

Le changement de la position administrative des personnels CNRS travaillant pour le CAES du CNRS me paraît le point le plus sensible. Aujourd'hui, ils sont affectés à l'association qui est considérée comme un labo CNRS. Demain, ils devraient être mis à disposition selon la formulation de la direction qui demande l'établissement d'une liste de fonctions jugées indispensables (par qui) à l'activité et au fonctionnement du CAES du CNRS. Les personnels et leurs représentants expriment leurs plus vives inquiétudes vis à vis de la direction du CNRS et aussi celle du CAES.

Depuis quatre ans, ils subissent la mauvaise politique de gestion des personnels conduite par la direction majoritaire (CFDT/SNCS) qui a pris la décision récemment, avec l'accord du conseil d'administration, de casser la délégation unique du comité d'entreprise et de refuser une consultation des personnels contre l'avis des ses représentants.

Ces agissements dignes de patrons du MEDEF, indignes de syndicalistes patentés, ont créé une défiance à l'encontre des organisations syndica-

les.

Les anciens se souviennent de la privatisation de la restauration et de leurs collègues obligés de réintégrer les services ou labos du CNRS, souvent dans une fonction différente de leurs métiers d'origine. Ils exigent d'être partie prenante dans la négociation de cette convention. Nous devons répondre à leurs attentes et être très vigilant sur les termes de cette convention.

En voulant imputer les frais d'infrastructures des locaux sociaux sur le budget des structures locales du CAES, la direction les considère comme des labos. Ce transfert de charge, sans augmentation des moyens financiers, aura des conséquences néfastes sur l'ensemble du fonctionnement de l'association.

La direction du CNRS accélère le mouvement en convoquant les élus du CAES le 18 janvier 2005 et les organisations syndicales la semaine suivante. Au conseil d'administration du CNRS, le jeudi 16 décembre, une motion dénonçant la reconduction de la subvention d'activités diverses en 2005 a été lue en séance par nos représentants. Le directeur général aurait exprimé sa défiance à l'égard du CAES par le manque de lisibilité dans l'utilisation de la subvention.

Le C.A. du CAES du CNRS, réunit le mercredi 15 décembre 04, a réussi la prouesse de voter à une faible majorité (pour : 16, contre : 4, abst : 9) la décision d'investir par un emprunt de 750 000 € dans le projet coûteux (estimé à 900 000€), de la réalisation d'une piscine sur le centre de vacances d'Oléron, et dans la foulée de voter à l'unanimité un budget 2005/01 sans investissement*.

En terme de visibilité et de lisibilité, "comprenez qui pourra".....

La reconduction du montant de la subvention "activités diverses" en 2005, sans augmentation, en est la preuve. De plus, le directeur général du CNRS conditionnerait l'augmentation de celle-ci à la signature de la convention ce qui est intolérable.

L'action sociale devra être au cœur du débat dans notre syndicat en ce début d'année 2005.

Denis CLAISSE
Membre du bureau national du SNTRS
Secrétaire Général du CAES

*Les élus CGT conditionnent tout investissement nouveau à une augmentation substantielle de la subvention d'activité diverses du CNRS.

**Adieu à l'homme de sciences et à l'humaniste pacifiste
que tu étais, cher Guy...**
**toi qui oeuvra avec tant de persévérance pour une meilleure prise en
compte par le mouvement syndical des problèmes de recherche,
"affaire de toute la nation" disais-tu.**

HOMMAGE à GUY BERNET le 16 décembre 2004 à Montgeron

*Nous reproduisons ici presque qu'intégralement l'allocution de Guy DUPRE, ancien Secrétaire
général du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique-CGT et de la
Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture CGT, qui retrace le brillant parcours
scientifique, l'engagement profond de Guy dans le syndicalisme CGT et à la Fédération Mont-
diale des Travailleurs Scientifiques, comme dans toutes les choses humaines
nationales et internationales à l'UGICT, à l'UNESCO...*

*Chère Alice,
chers Eric et Annick,
Chers amis de la famille de Guy,
Mesdames et Messieurs,*

La tristesse, la peine ressenties lorsque nous avons appris la disparition de notre cher Guy BERNET, rendent difficile de vous exprimer le chagrin qui affecte douloureusement tous ses amis.

Ils veulent te témoigner, chère Alice, ainsi qu'à tes enfants et à toute ta famille leur affection en cette cruelle circonstance, ils veulent partager votre peine et vous dire que le souvenir de Guy restera gravé dans leur mémoire comme un ami fidèle et chaleureux, comme un collègue d'une brillante intelligence et un camarade passionné dans son engagement sincère pour de nobles causes.

Nous aimons et nous respectons Guy pour ses qualités humaines, sa bonté et sa détermination pour combattre les injustices et pour œuvrer en faveur d'une monde de fraternité et de paix.

Guy BERNET est né le 26 septembre 1928 à Paris et je sais par ses proches qu'il manifesta dès son enfance une curiosité insatiable pour les sciences et découvertes et, pendant toute son adolescence, un goût ininterrompu pour les études les plus complexes.

Après de brillantes études supérieures à la Faculté des Sciences de Paris, dans les disciplines des mathématiques et physique générale, de mécanique physique et des fluides et de technique aéronautique, couronnées par une licence ès-sciences, Guy poursuivra sa formation théorique et pratique en mécanique rationnelle et calcul différentiel, en tant qu'auditeur libre à la Faculté des sciences de Paris.

Il passera avec brio le concours de l'Ecole Nationale du Génie Maritime et à l'issue de cette formation en 1953, il obtiendra le diplôme d'ingénieur civil du génie maritime, traduisant déjà son intérêt pour la mer et les bateaux.

Il débutera sa vie professionnelle à l'Office National d'Etudes et de Recherche Aéronautique, l'ONERA, en

1955, en qualité d'ingénieur de recherche, puis de chef d'un groupe de recherche.

C'est à cette époque qu'il connaîtra la répression pour son engagement militant contre la guerre du Vietnam, et qu'il sera emprisonné pendant trois semaines pour avoir osé s'opposer publiquement contre cette guerre coloniale, alors qu'il travaillait dans un organisme lié à la défense nationale.

Il sera suspendu d'emploi pendant cinq mois, et privé de salaires jusqu'au jugement de non-lieu qui lui permettra de réintégrer l'ONERA et de poursuivre sa carrière dans cet organisme public de recherche jusqu'en 1963.

Guy travaillera ensuite dans le secteur privé pendant cinq années, d'abord à la Société Airflam où il assurera la direction technique des bureaux d'études et laboratoires, puis celle d'ingénieur d'études et de recherche sur la combustion, après la fusion de cette société avec l'Entreprise Thermix.

Son intérêt pour la recherche publique fondamentale le poussera en juin 1968 à accepter un poste d'ingénieur de recherche à l'Institut National d'Astronomie et de Géophysique (INAG), malgré une amputation de son salaire de 30% (comme on le voit, les choses n'ont guère changé pour les personnels de la recherche publique). Guy effectuera toute sa carrière dans cet établissement du CNRS, à l'Observatoire de Paris-Meudon, jusqu'à sa retraite en 1988.

Il occupera successivement de hautes fonctions techniques, de recherche, d'orientation et de gestion dans cet établissement prestigieux, dont il sera notamment responsable de la Section d'études et de réalisations techniques, et membre de son Conseil scientifique et de son Conseil d'administration.

Les travaux personnels de recherche de Guy donneront lieu à de nombreuses publications scientifiques françaises et internationales, en particulier sur le projet "THEMIS" (le grand télescope solaire pour l'étude du magnétisme et des instabilités solaires), dont il assumera pendant quatre ans la coordination technique.

Je ne saurais mieux illustrer l'importance de la contribution de Guy BERNET aux progrès scientifiques de pointe dans les domaines de l'Astronomie et de la Géophysique, que ne l'a fait le Président de l'INAG, lorsqu'il a proposé sa nomination au grade le plus élevé des ingénieurs de recherche du CNRS, je cite : *"les travaux de Monsieur BERNET exigent la mise en œuvre au plus haut niveau de toutes les ressources des diverses branches de la physique..."*, puis après avoir énuméré les nombreux travaux techniques et scientifiques de Guy, le Président écrit : *"il ne me semble pas possible d'imaginer dans le cadre des fonctions d'ingénieur, des fonctions techniques et hiérarchiques d'un niveau supérieur à celles que Monsieur BERNET exerce depuis plus de douze ans à l'Observatoire de Paris-Meudon"*.

Les collègues de Guy, ici présents, partagent, j'en suis certain, ces appréciations sur l'exceptionnelle activité de travailleur scientifique de Guy, sur son intelligence et sa grande culture technique, sur ses capacités et son talent de défricheur de la science.

Guy était aussi un militant syndical passionné par les questions d'orientation et d'utilisation de la recherche au service des immenses besoins de l'humanité. Il était fermement attaché aux idéaux de justice sociale, de démocratie et de droit des peuples, ainsi qu'à la cause de la paix dans le monde.

Associant étroitement son activité de travailleur scientifique et ses engagements militants, dès son entrée au CNRS, il s'est impliqué avec conviction dans l'action syndicale, devenant rapidement l'un des militants les plus actifs du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique CGT.

Il jouera notamment un rôle essentiel dans la défense des personnels hors-statut et dans l'action pour obtenir leur intégration dans les cadres statutaires, de même que dans la longue bataille pour la titularisation des personnels des organismes de recherche publique.

Elu à la Commission exécutive du SNTRS-CGT puis à son bureau et à son secrétariat, son esprit de responsabilité, sa compétence, sa rigueur le feront désigner pour être le représentant du syndicat à l'Union Générale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens de la CGT et au bureau de la Fédération CGT de l'Education Nationale.

Dans ces deux instances, Guy œuvrera avec persévérance pour une meilleure prise en compte par le mouvement syndical des problèmes de recherche, *"affaire de toute la nation"*, disait-il.

Devenu membre de la C.A. de l'UGICT, Guy sera chargé de travailler sur les questions internationales de paix et désarmement, de solidarité internationale et d'organisa-

tion au plan mondial de la défense des travailleurs scientifiques. Il deviendra l'assistant du Secrétaire général de la Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques (FMTS). Cette organisation lui confiera la haute responsabilité de siéger au *"Comité des ONG de l'UNESCO"* et sa compétence conduira ce comité à le charger d'animer son collectif international sur les problèmes de l'environnement.

Dans ses responsabilités internationales, notamment à l'UNESCO, Guy sera un militant acharné pour le droit des peuples à l'éducation, à la culture et à disposer librement de leur destin, pour le désarmement et la défense de la paix, il s'assurera le respect et l'estime des dirigeants de cette grande institution internationale de l'ONU.

Comment parler de Guy, sans évoquer sa passion pour la mer, les bateaux, et la pointe de l'Arcouest en Bretagne, où il retrouvait tous ses amis pour partager avec eux cet enthousiasme, faisant même les plans de bateaux et les construisant de ses mains, quand ses congés le lui permettaient.

Dès sa retraite professionnelle, c'est à l'Arcouest, dans la *"maison-bateau"* qu'il avait conçue et édifiée avec Alice, qu'il passera l'essentiel de son temps tout en continuant par sa contribution intellectuelle, à militer pour de nobles causes.

Nous ressentons tous aujourd'hui combien Guy nous manque, l'hommage que nous lui rendons se veut un engagement à suivre son exemple et à poursuivre les combats qu'il a menés avec détermination jusqu'à la fin de sa vie.

Les dernières joies de Guy lui ont été données par ses petites filles, Anne-Cécile, Aude et Julie qu'il adorait. et dont les excellents résultats scolaires et les études laissent présager un avenir digne de leur grand-père.

Guy,

Tous ceux qui ont eu le privilège de te connaître, de travailler et de militer avec toi, tous ceux qui ont eu l'honneur de bénéficier de ton amitié sincère, garderont le souvenir d'un ami fidèle, toujours présent lorsqu'il sentait que l'on avait besoin de lui et de son réconfort.

Tu es de ceux, mon cher Guy, qui n'ont jamais cessé de croire que le monde peut avancer vers une société internationale plus juste et plus fraternelle, vers un véritable humanisme dans un monde pacifique et de libertés.

Tu resteras pour moi et tous tes amis celui dont nous avons appris tant de choses humaines.

Adieu Guy.

Comme de nombreux camarades de la CGT et du syndicat, actifs ou en retraite, des représentants du bureau national et de la section d'Orsay se sont associés à ce dernier hommage à Guy. Une gerbe de fleurs a été déposée au nom des adhérents du SNTRS. Si vous souhaitez joindre Alice, téléphonez au syndicat pour ses coordonnées. Merci.